

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Comprend des textes en anglais.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef

PEDAGOGIE

Le sort de l'Instituteur

C'est un aveu pénible à faire, mais il est temps d'appeler les choses par leur nom : l'instituteur, dans notre province, ne reçoit pas l'appui qu'il serait en droit d'attendre.

Un récent article de Madame Dandurand, article que nous publions dans une autre page, met à nu le défaut de notre système d'enseignement : *l'abandon de l'instituteur par les autorités.*

En effet, les engagements des instituteurs et des institutrices se font au rabais comme il y a cinquante ans. L'élève de l'école normale, plein d'ardeur et d'enthousiasme, instruit théoriquement et pratiquement des devoirs de sa profession qu'il a appris à aimer, court le risque d'être supplanté par une jeune personne qui offre ses services au prix d'une cuisinière de deuxième classe : \$60 à \$100 par année.

Est-il une loi, chez nous, qui protège l'instituteur en de telles circonstances ?

Les municipalités sont libres d'engager qui elles veulent et aux conditions qu'elles veulent. L'instituteur de vingt années d'expérience est confondu avec le diplômé d'hier ; le maître le plus habile est remplacé par le premier venu, pourvu que les commissaires trouvent l'occasion d'épargner quelques misérables piastres. Celui qui enseigne 5, 10, 15, 20 ans avec zèle et succès n'a aucun droit acquis garanti par la loi. Le personnel enseignant n'est pas classé d'après le nombre d'années consacrées à l'enseignement et les succès obtenus. Les municipalités elles-mêmes, riches ou pauvres, populeuses ou non, ne sont pas divisées catégoriquement au point de vue scolaire. Tandis que l'avocat, le notaire, le médecin et le dentiste sont protégés par un tarif légal, l'instituteur et l'institutrice sont abandonnés au bon vouloir des commissions scolaires.

Je me demande pourquoi les fonctions si nobles et si indispensables de l'instituteur n'ont pas été mises sur le même pied que les professions libérales. L'art de former l'intelligence et le cœur de nos enfants est-il inférieur à celui d'extraire des dents, de diagnostiquer une maladie ou de régler une succession ? On permet assez souvent (par nécessité, sans doute) à de jeunes personnes non brevetées, de diriger une classe, mais nul ne pense à exiger de nos enfants, à leur sortie de l'école, le certificat attestant qu'ils ont suivi un cours primaire. On a vu à l'organisation des écoles normales, mais on semble oublier que le complément de cette organisation se trouve dans celle des écoles primaires.

Les progrès accomplis depuis près d'un demi siècle sont considérables, mais nos écoles primaires ne sont pas encore établies sur des bases rationnelles.

Qu'arrive-t-il ?

La plupart des campagnes étant dépourvues d'écoles qui puissent donner au jeune homme une instruction suffisante, les parents envoient leurs garçons dans les villes, au collège, pour se préparer aux luttes de l'avenir.

Les élèves arrivent en foule de tous les coins du pays, le plus souvent sans préparation suffisante, sans apparence aucune de vocation et franchissent le seuil du collège classique. Au bout de quelques années, les parents s'aperçoivent que leur enfant n'est pas fait pour le collège, qu'il y perd son temps : c'est un robuste gaillard bien plus propre à manier le marteau, la hache ou la charrue qu'à tenir une plume. Mais il est trop tard : le goût, les habitudes de ce fils sont changés, il ne veut plus des travaux manuels, maintenant. Il végétera et deviendra une cause de chagrin pour la famille et une disgrâce pour la société ! Ces élèves, qui réussiraient à vivre honorablement du travail de leurs mains, s'ils recevaient une instruction pratique à l'école de leur village, perdent leur avenir au collège, encombrant inutilement ces excellentes institutions qui se voient obligées de jouer en même temps le rôle d'école primaire et celui de collège classique.

Le jour où chacune de nos paroisses sera pourvue d'une école primaire dans le vrai sens du mot, d'une école qui donnera à la masse des enfants les armes nécessaires au combat de la vie, d'une école qui saura reconnaître et faire éclore les vocations, ce jour-là, nos collèges ne recevront dans leur sein que ceux qui sont réellement appelés à embrasser une carrière libérale ou à entrer dans la plus noble de toutes les carrières, l'état ecclésiastique. Le fils du cultivateur ne sera plus détourné sans raison de la voie de ses pères ; le fils de l'ouvrier apprendra à porter avec fierté la vareuse traditionnelle.

La religion et l'instruction inculquées aux enfants par des maîtres à la hauteur de leur mission, rendraient à la jeunesse canadienne-française l'énergie et le courage qui vont s'affaiblissant de plus en plus, et apprendraient à chacun à vivre de son propre travail au lieu de compter sur la protection des pouvoirs

publics. Et les collèges classiques n'auraient à s'occuper que de l'enseignement secondaire. L'œuvre de ces maisons serait mieux appréciée. On ne leur demanderait pas des réformes qui concernent exclusivement l'enseignement primaire. Elles exécuteraient leur programme sans entraves, et mettraient tous leurs soucis à perfectionner les méthodes. Si les classes dirigeantes voulaient tourner leurs regards vers l'enseignement primaire, que l'on me permette cette comparaison, elles ne s'exposeraient pas à imiter nos bonnes mères qui, dans bien des cas, mettent un sinapisme à la tête quand un médecin ordonnerait un bain de pieds.

Mais sous le prétexte d'améliorer notre système d'enseignement, on fait erreur en décriant le clergé, en nous déchirant les uns les autres, en diminuant le prestige de nos maisons d'éducation, qui ont été la sauvegarde du peuple bas-canadien aux jours sombres de son histoire. La plaie est dans l'école primaire. Eh ! bien, cicatrisons-là en établissant des écoles de *première*, de *deuxième* et de *troisième* classe, nous basant pour cela sur la population et les ressources de la localité, et en fixant une échelle de salaire, d'après le degré de l'école. Le brevet, les années d'enseignement, les succès obtenus, les travaux pédagogiques serviraient de bases à la *classification* des instituteurs et des institutrices ; chaque *classe* assurerait à ceux qui la composent un salaire et un poste proportionnels à sa valeur. A sa sortie de l'école primaire, l'élève serait tenu de subir un examen sur les matières élémentaires et recevrait un certificat d'études, comme cela est pratiqué avec succès dans quelques écoles de Montréal et de Québec.

En résumé : protégeons l'instituteur contre la mesquinerie des commissions scolaires ; assurons-lui des honoraires dignes des services qu'il est appelé à rendre ; donnons une sanction au cours d'études primaires.

Dans mon humble opinion, voilà les réformes qui s'imposent et que je sou mets aux éminents personnages qui honorent L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE de leur confiance.

C.-J. MAGNAN.

Le Salaire des Instituteurs

Madame Dandurand (1) vient de publier dans le "Canada Français", un article relatif au salaire des institutrices, que nous reproduisons avec plaisir :

(1) Mme Dandurand, née Marchand, est la fille de l'honorable Premier Ministre de la Province de Québec.

“ Je reçois quelquefois des lettres d'institutrices. Celles qui m'honorent de leur confiance jusqu'à me laisser pénétrer un peu dans l'intimité de leur vie, m'ont permis de constater dans l'organisation des écoles primaires, un monde d'abus.

“ S'il existe une classe de parias ou d'esclaves, au sein de notre civilisation sereine, c'est bien celle des pauvres filles qui se sont vouées à la carrière de l'enseignement.

“ Je ne trouve personne à leur comparer dans le nombre des malheureux de toutes sortes sur lesquels exerce la conventionnelle compassion publique. Les servantes de nos maisons sont des rentières auprès d'elles ; et l'on ne peut s'empêcher de féliciter les jeunes filles de la campagne qui, dans l'obligation de gagner leur vie, choisissent la meilleure part, en sacrifiant un peu de leur fierté, pour se mettre en service. A celles-là, il n'est pas malaisé de trouver quelque bonne famille où elles seront traitées avec égard, et chez qui elles jouiront des commodités inconnues à la vie des campagnes. En outre, étant logées, nourries, blanchies, pour peu qu'elles soient économes, il leur est possible d'épargner la presque totalité des cent ou cent cinquante piastres que représente la somme annuelle de leurs gages.

“ Si, par exemple, deux sœurs ont adopté chacune l'un de ces genres de vie, celle que son ambition a poussé à la conquête du diplôme, ne doit-elle pas regarder avec envie, l'autre plus riche qu'elle à la fin de l'année sans avoir subi l'épreuve de son métier ingrat, de ses accablantes responsabilités, de ses humiliantes, de ses cruelles privations.

“ Sait-on, en effet, que le salaire d'une institutrice varie de soixante à cent et quelques piastres ? et qu'à même cette misérable pitance, elle doit pourvoir à son habillement, à l'entretien de l'école et à sa nourriture— ou à sa disette si l'on veut ? C'est de la barbarie, et l'urgence du cas me semble appeler l'intervention, sinon de la “ Société protectrice des femmes et des enfants ”, au moins du gouvernement.

“ De pareils honoraires, il faut l'admettre, c'est la gêne sinon la misère. Or, voilà deux choses bien incompatibles avec la dignité de l'emploi d'institutrice, sans compter les risques habituels d'une vie misérable. Il faut plus que de l'abnégation pour persister dans une carrière aussi ingrate.

“ Mais à qui la faute ? me direz-vous ; qui faut-il accuser de cette injustice ?

“ Il faut bien le dire, c'est à nos braves habitants ; c'est à cette population de nos campagnes dont on admire en d'autres occasions l'intelligence et la générosité.

“ Est-ce donc parce que ces institutrices sont leurs propres enfants, recrutées dans leurs paroisses, qu'ils les traitent de cette façon et les contraignent à partager l'existence des plus misérables d'entre eux ?

“ Ils élisent les commissaires d'écoles qui engagent les maîtresses. On voit qu'ils peuvent par conséquent influencer sur les conditions de l'arrangement. Leurs mandataires, les commissaires, croient avoir droit à leur reconnaissance quand, dans le renouvellement d'un contrat, ils ont obtenu un rabais et arraché à la nécessité une concession de plus.

“ La contrainte du plus fort, la tyrannie des riches, en voilà un exemple ! Il n'est pas toujours nécessaire d'être un riche capitaliste pour pratiquer l'exploitation. Nous en avons ici une preuve.

“ Mais j'ai une telle confiance dans le bon sens et l'honnêteté de notre belle population des campagnes que je crois qu'il suffit de lui faire comprendre son erreur pour qu'elle s'en corrige.

“ Et, d'abord, qu'elle ne sépare pas l'œuvre de l'éducation de la religion, pour qu'on ne peut l'accuser d'avoir tout le respect qu'elle mérite.

“ Qui est-ce, mes chers amis, qui vous décharge de l'important devoir de préparer vos enfants à leur première communion ? Qui est-ce qui les fait naître à la vie de l'intelligence sans laquelle ils ne sauraient être des citoyens et vous seraient à peine plus utiles que les animaux, instruments de vos travaux ? Qui est-ce qui peut contribuer plus efficacement à la formation, au perfectionnement moral de ces êtres chers ? Qui donc enfin leur rend les services inestimables que vous n'avez ni le temps, ni le pouvoir de leur rendre. N'est-ce pas la pauvre fille dont vous semblez vous efforcer de ruiner d'avance, non-seulement le courage et les forces, mais le prestige qui lui est nécessaire pour réaliser auprès de ses élèves, ce que vous attendez d'elle.

“ Rendez votre maîtresse d'école plus indépendante, plus fière de sa profession, et vous la trouverez plus zélée, plus instruite, plus intéressée à vous satisfaire. Vous serez bien surpris en même temps de voir vos écoliers réconciliés avec l'école, ambitieux pour leurs études.

“ Si vous donnez un aspect agréable et confortable à la classe, si vous lui ôtez son air de prison, il y aura bientôt à la place de forçats chagrins ou révoltés, une troupe d'écoliers intelligents qui vous feront honneur.

“ Que serait pour une paroisse, deux cents piastres de plus réparties sur le traitement de la maîtresse et l'embellissement ou seulement l'assainissement de l'école ?.....

“ Je sais, mes chers compatriotes, que vous comprendrez cette vérité ; je sais que vous priserez plus haut qu'une stérile satisfaction d'amour-propre, l'avantage d'élever le niveau de l'éducation nationale et de donner à votre patrie des citoyens éclairés.

“ MME DANDURAND.”

Mens sana in corpore sano (1)

(Suite)

Les soins et les conseils hygiéniques ont pour objet de conserver ou d'améliorer la santé. Les exercices corporels continuent l'œuvre en développant, fortifiant et assouplissant les membres et mettant ainsi de plus en plus le corps au service de la volonté : *Nos élèves ne peuvent y rester étrangers.* (2)

Les pensionnats doivent régulariser ces exercices et ces mouvements : de là la place d'honneur qu'on accorde à la *gymnastique* dans nos collèges et séminaires. On ne vise pas à un matériel coûteux qui n'est pas nécessaire. Un grand nombre de ces exercices gymnastiques n'ont besoin d'aucun instrument. Quant aux autres, on s'en tient généralement aux appareils élémentaires et l'on agit sagement. Les directeurs des pensionnats pourraient veiller avec plus de soin à ce que l'on ne transforme pas ces jeux gymnastiques en exercice d'agilité ou de hardiesse. Une émulation en ce sens est pernicieuse à tous égards. La gymnastique des écoles doit avoir pour but exclusif le développement régulier et gradué des forces physiques et le rétablissement—s'il en est besoin—de l'équilibre et de l'harmonie de nos divers organes.

Pour les externats, la gymnastique *usuelle* qui se compose des travaux, des courses, des jeux, des mouvements de chaque jour est plus importante que

(1) Livraison d'avril 1898.

(2) Charbonneau.

la précédente et elle suffit généralement à l'enfant, si l'instituteur la surveille et la dirige convenablement. L'instituteur ne doit donc pas se désintéresser des récréations et des promenades. Elles entrent pour beaucoup dans le travail de formation scolaire. D'autre part, qu'il agisse avec un grand tact, une discrétion parfaite. Que les enfants soient amenés sans contrainte à se livrer aux amusements et aux exercices qui leur conviennent. Il n'y a pas de récréation sans cela.

Voici les exercices journaliers dont le maître peut tirer parti : marcher, courir, sauter, grimper, glisser.

(a) Le mouvement le plus utile qui ne doit jamais être négligé, c'est la *marche*. Elle exerce et fortifie le corps, pourvu qu'on la fasse régulièrement, sans s'occuper ni de la température, ni des mauvais chemins. Immédiatement après le repas, elle ne doit pas être accélérée, mais une fois que le premier travail de digestion est fait, rien n'est plus salutaire que marcher avec vitesse, gravir des montagnes, grimper au haut des rochers, etc., etc.

(b) La *course* fortifie les poumons et les muscles, donne de l'agilité. Il est bon d'y exciter les enfants en déterminant un espace à parcourir, mais il faut prévenir tout effort excessif. L'émulation est mauvaise conseillère pour le jeune âge. Les enfants doivent être légèrement vêtus et se tenir convenablement pendant la course. Il est peut-être utile d'indiquer les principales attitudes que doit conserver le *coureur*, s'il veut profiter de cet excellent exercice : 1° porter la poitrine en avant ; 2° écarter tout ce qui pourrait la gêner ; 3° serrer autant que possible les bras contre les flancs ; 4° incliner un peu en avant la tête et le buste. Il ne doit pas hâter la respiration durant la course et immédiatement après, et il doit remettre les vêtements qu'il avait quittés avec raison pour courir. Les jeux de course excellents sont nombreux : jeu de barre, de cerceau, de balle, de ballon, etc., etc.

(c) Le saut de haut en bas et de bas en haut, ou pour franchir un espace, fortifie à la fois les pieds, la poitrine et l'épine dorsale. Le saut à l'aide de perches sert de plus à fortifier les muscles des bras. . . . Pour ce qui concerne le saut de bas en haut, le bâton et la ficelle tendue, par dessus lesquels on doit sauter, doivent être disposés de manière à tomber au moindre contact. Cette précaution est nécessaire à la sécurité des enfants.

(d) En *grim pant*, on met en exercice les parties supérieures du corps, surtout les bras. Une perche fixée horizontalement sur deux appuis est un appareil très peu compliqué. Deux perches parallèles sur lesquelles s'appuient ou se suspendent les mains, les pieds ne touchant pas la terre, s'improvisent aisément. On peut faire grimper d'abord à une perche, à un mât, à une corde, etc, etc. S'il se présente quelque danger, que le maître ait soin de ne rien faire qui puisse effrayer l'enfant et le priver du sang-froid dont il a besoin.

(e) Glisser sur la glace avec le *traîneau* ou les patins est un des exercices les plus salutaires. Qu'on évite cependant le surmenage. Les enfants ne peuvent pas toujours, par eux-mêmes garder la mesure. Les moins expérimentés ne doivent pas se mêler aux plus habiles.

Ces jeux qui tiennent tant au cœur des enfants, qui leur sont même une cause d'ennui, quand ils ne peuvent s'y livrer, sont à la portée de tous les instituteurs, et, je le répète, ils suffisent pour les externats. On aurait beaucoup

de reproches à se faire, si on les négligeait. N'oublions pas cette vérité que prêchent tous les théologiens sérieux :

“ La grâce étant greffée sur la nature, la santé physique influe dans une grande mesure sur la moralité.”

Mens sana in corpore sano.

TH.-G. ROULEAU, ptre.

Le couvent des Ursulines de Stanstead

Le 23 du mois de juin dernier, l'honorable M. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique, assistait à une distribution de prix au couvent de Stanstead, village situé dans le comté du même nom, au cœur même des Cantons de l'Est que nos vaillants défricheurs ont envahis et pour ainsi dire reconquis.

Un nombreux auditoire, composé en partie de protestants, parmi lesquels se trouvait l'honorable M. Colby, ancien ministre à Ottawa, se pressait dans la vaste salle des séances. Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui le discours que M. le Surintendant a prononcé en cette circonstance :

“ MESDAMES ET MESSIEURS,

Quand la fondatrice du Monastère des Ursulines de Québec allait quitter la terre de France pour le Canada, le vénérable archevêque de Tours, présentant la Mère de l'Incarnation et sa jeune compagne, Mère-St-Joseph, à Madame de La Pelterie, prononça ces paroles :

“ Voilà les deux pierres fondamentales de l'édifice que vous voulez faire à Notre-Seigneur dans le Nouveau-Monde ; je vous les donne pour la fin pour laquelle vous me les demandez ; qu'elles soient donc dans ce fondement comme deux pierres précieuses semblables à celles du fondement de la Jérusalem céleste.....”

Ce matin, lorsque je visitai l'institution où je me trouve en ce moment, remontant aux motifs qui avaient présidé à son établissement, et convaincu de l'importance de sa mission, je me suis dit que les belles et saintes paroles de l'archevêque de Tours, le cardinal Taschereau aurait pu les répéter à Monseigneur Antoine Racine, lorsqu'il consentit à détacher du vieux couvent de Québec les pierres précieuses qui devaient servir de fondation au monastère de Stanstead.

Sur les confins de la Province, dans cette plaine superbe, une maison de haut enseignement pour les filles, répondant aux aspirations de l'évêque et du troupeau confié à sa sollicitude pastorale, était destinée non seulement à répandre les bienfaits de l'éducation, mais à exercer une influence plus générale sur les esprits et les cœurs et à projeter, au-delà même de la frontière, la puissante lumière de son apostolat.

Monseigneur Racine avait vécu trop longtemps dans une atmosphère toute imprégnée des vertus des filles de Ste Angèle pour ne pas savoir qu'en confiant à leurs soins maternels les enfants de cette région des cantons de l'Est, elles sauraient apaiser ses angoisses et affermir sa confiance dans l'avenir.

Invité fort gracieusement à venir présider cette distribution des prix, il me tardait de me rendre ici pour présenter mes hommages et témoigner ma sympathie aux directrices de l'un des principaux couvents de la Province.

Cette chère Province de Québec, que de fois on l'a calomniée en la représentant comme réfractaire à toute idée de progrès intellectuel. Cependant, si l'on contemple les efforts qui ont été tentés pour mettre l'instruction à la portée des enfants du peuple, si l'on regarde les sacrifices que se sont imposés nos fondateurs de maisons d'éducation, on verra quel chemin nous avons parcouru depuis le commencement de ce siècle. Tout était à créer alors dans cette partie de la Province. La forêt vierge recouvrant le sol, il

fallut l'abattre. Le sentier du chasseur à travers bois fut transformé en route carrossable ; les moissons, au prix de travaux pénibles, remplacèrent les troncs d'arbres ; les familles de défricheurs se groupèrent, les paroisses s'organisèrent, et ce qui constituait autrefois l'immense solitude des Cantons de l'Est est devenu le beau territoire que vous habitez.

La colonisation s'est emparée du sol, et maintenant, le travailleur, se reposant de sa journée de fatigue, peut voir de ses yeux les blancs clochers des églises briller aux feux du couchant, et entendre, des Laurentides aux contreforts du Vermont, résonner à ses oreilles le doux son de l'Angelus du soir.

Votre localité, comme ses sœurs des rives du St-Laurent, possède donc maintenant une maison d'éducation qui fait sa joie et son bonheur. Son couvent est un des quatre phares érigés sur la terre canadienne, par les mains des Ursulines, pour guider l'intelligence et le cœur de la jeunesse dans le chemin de la vie. Une même pensée unit ces foyers lumineux, une même flamme les anime, et vous, chères élèves, qui habitez cette demeure, vous êtes les enfants privilégiées que Dieu a choisies pour y recevoir la nourriture saine et fortifiante de l'instruction chrétienne.

Plus heureuses que plusieurs de celles qui ont vécu à Stanstead avant vous, vous pouvez, sans vous éloigner de la maison paternelle, bénéficier des soins assidus et des leçons de maîtresses instruites et dévouées.

Cependant, en élevant vos regards vers le Ciel pour le remercier de ce bienfait, songez que votre responsabilité n'en est que plus grande et que votre mission n'en sera que plus fructueuse au sein de la société, si vous savez correspondre aux vues de la Providence.

Les Ursulines ont été les premières institutrices au Canada. Depuis plus de deux siècles elles ont distribué le pain de l'intelligence aux générations d'enfants qui sont venues s'asseoir sur les bancs des monastères de Québec et des Trois-Rivières. Dès le berceau de la colonie, elles se sont constituées les mères de la nationalité canadienne, et les annales de leur institution sont imprégnées du souffle de la religion et d'un noble patriotisme.

Que devez-vous faire, mesdemoiselles, pour vous montrer les émules de vos devancières et vous rendre dignes des vénérables traditions de l'ordre des Ursulines ? Vous n'avez qu'à puiser dans le passé glorieux de vos institutrices les exemples qui pourront guider vos pas, exemple du travail, et de l'esprit de sacrifice, dans quelque position que vous occupiez dans le monde ; exemple de l'amour du devoir et de l'attachement à votre langue et à votre pays. Je dis à votre pays, car le patriotisme n'est pas le privilège exclusif de l'homme. La femme doit le posséder, puisqu'elle est appelée par Dieu à le faire germer dans le cœur de ses enfants, à le développer au sein de la famille et, au besoin, à sacrifier sur l'autel de la patrie ses affections les plus fortes et les plus tendres, lorsque le salut public exige que ceux qui lui sont unis par les liens du sang volent à la défense du drapeau.

Apprenez donc ici, mesdemoiselles, non seulement les connaissances que requiert votre état, mais à devenir des femmes de caractère, des canadiennes dignes de ce nom et capables par votre éducation et vos bonnes qualités de faire honneur à votre couvent, à vos familles et à votre Province.

Et vous, mesdames directrices de cette maison, vous avez assumé la tâche de fonder et de maintenir sur cette terre de Stanstead une institution destinée à un fructueux avenir. C'est une tige du grand arbre planté en 1639 par la Mère de l'Incarnation sur le rocher de Québec. Cette tige, arrosée par vos sœurs, projette déjà une ombre bienfaisante ; le public la recherche et l'apprécie. Je le sais par l'affection que vous porte le digne évêque de Sherbrooke, Monseigneur Laroque, et par la protection qu'il vous accorde. Je le constate par la réunion, dans cette salle, en ce jour solennel, d'une foule de personnes dévouées à votre œuvre et reconnaissantes pour les égards que vous prodiguez et l'instruction solide que vous donnez aux enfants confiées à vos soins.

J'ai été heureux moi-même de venir assister à cette séance de fin d'année.

Ai-je besoin de vous féliciter du bien que vous avez opéré depuis quatorze ans ? Laissez-moi me réjouir plutôt avec les familles qui vous entourent, car, pour elles, vous êtes les anges gardiens de leurs enfants ; laissez-moi admirer dans votre mission la grandeur de votre œuvre et y savourer le parfum de la science et de la vertu. Sous le souffle de votre enseignement et au contact de votre vie exemplaire, les hésitations font

place à la confiance, l'horizon pour vous s'élargit, votre institution s'impose aux esprits droits et bien disposés, et, soyez-en sûres, la clairvoyance du regretté Mgr Racine reçoit déjà sa justification.

Puis avec les années, les échos de votre œuvre si efficace se répétant de proche en proche, se répercuteront jusque dans le pays qui vous avoisine, et, comme le marinier parcourant les mers, voit à mesure qu'il avance des étoiles nouvelles briller à la voûte des cieux, telle votre maison, dans le cours de son existence à venir, contempera les générations d'élèves se succédant les unes aux autres pour enluminer de précieux souvenirs les annales de son histoire et orner sa couronne de mérites et de splendeurs."

De l'Autorité

(Pour l'Enseignement Primaire)

Les connaissances pédagogiques s'acquièrent par l'étude ; et avec une intelligence assez bien douée on peut prétendre, sans ambition, à posséder ce qui est nécessaire et même plus que suffisant pour se livrer d'une façon utile à l'enseignement. Il y a cependant une qualité qui ressemble plutôt à un don spontané qu'à la résultante d'efforts constants ; je veux parler de l'autorité. Affrontez le professorat l'esprit orné des connaissances les plus étendues, le cœur débordant de généreux désirs, si vous ne possédez cette force qui s'impose, tout le reste sera réduit à néant ou certainement diminué. Je n'oserais pas dire que l'autorité ne se gagne pas, mais il faut convenir qu'elle doit se supposer déjà existante à l'état de germe. Certains semblent en être dépourvus, et après de longues années de professorat ne s'imposent pas plus aux élèves que de jeunes débutants.

En quoi consiste cette autorité indispensable à tout éducateur ? Le résultat de cette qualité est-il une crainte révérentielle de la part des élèves ? Je ne le pense pas. On se fait craindre par la force des bras, l'agilité des mains, la vivacité des yeux, la contraction de la figure, mais tout cela ne donne pas l'autorité. — L'autorité est le contraire de la force brutale, c'est une pression d'un ordre bien supérieure qui s'exerce sur l'élève, parfois à son insu. C'est le résultat d'une énergie toute spirituelle qui marque sa force en domptant les facultés de l'enfant, en ravissant son respect, en gagnant son obéissance complète.

Il y a encore cette autre différence entre la force brutale et l'autorité, que l'enfant cède à la première à contre-cœur, par des motifs intéressés, pour éviter l'application trop immédiate de cette force ; il se soumet à la seconde, sinon avec plaisir, au moins naturellement, sans songer à se plaindre et sans ressentir la peine qu'il y a à courber sa volonté devant une volonté oppressive. Il se soumet, parce que ceci lui paraît dans l'ordre. La force demande, pour produire quelque effet, une application continue et je dirais même immédiate : il n'y a pas d'action à distance. Que le maître s'éloigne, et vous verrez bien vite les espiègles reprendre leurs jeux défendus ; leur esprit un instant comprimé retrouvera mille procédés nouveaux pour jouir en moins de temps d'une liberté restreinte. L'idée même de la punition presque assurée n'empêchera pas les natures indépendantes de transgresser les lois les plus solennelles. L'autorité au contraire, participe aux privilèges de l'esprit : elle ne réclame pas une application immédiate. L'action du professeur doué de cette influence

se fera sentir même en son absence : la formation qu'il aura donnée ne sera pas passagère. L'enfant aura été *formé* par l'autorité, il n'est que *comprimé* par la force.

C'est ici le cas de dire que la vertu tient un juste milieu. L'éducateur qui jouit de l'autorité, se sent maître de lui-même et de ses élèves. Il a comme une conviction intime de son pouvoir. C'est avec calme qu'il affronte ce petit peuple de mutins. Il prévoit les difficultés, il ne les exagère pas, il connaît d'avance le combat, il est assuré de la victoire.

Ce n'est pas de la présomption ; bien au contraire, il aura recours à tous les moyens pour se rendre maître de sa classe, mais c'est avec sang-froid qu'il cherchera à maîtriser l'indépendance de ses élèves. C'est avec assurance qu'il interviendra. Egalement éloigné de la rudesse et de l'hésitation, il évitera ces paroles dures, ces cris poussés pour se tromper soi-même quand on a peur et pour tromper les élèves qui se laissent rarement prendre à ce stratagème. A ce calme, il joindra l'aisance dans sa démarche, sa parole, tout son extérieur, il fait comprendre par là qu'il est chez lui, qu'il se sent le maître, et les élèves finiront assez vite par le croire. Il saura par moments se départir d'une certaine raideur, d'un sérieux par trop long : la note gaie viendra reposer de temps à autre des enfants vite fatigués. Quand le moment sera venu de rétablir l'ordre, il le demandera avec un tel naturel que les enfants ne songeront pas à faire autrement qu'il leur est commandé.

L'enfant est comparé à l'arbuste qu'il faut redresser. Nous n'avons que deux forces à notre disposition pour opérer cette correction de défauts naturels : la force brutale ou l'autorité. La première de ces deux énergies ne peut entrer en ligne de compte quand il s'agit de former l'esprit et de diriger le cœur ; il reste donc cette autre force qui s'impose à l'esprit sans révolter le cœur. C'est dire l'importance de cette autorité : sans elle notre influence est nulle, nous ne sommes que des professeurs mais nous ne mériterons jamais le titre d'éducateurs.

A. NUNESVAIS,

Prêtre de la Congr. des FF. de St-Vincent de Paul.

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Une première étape, la plus difficile peut-être, est parcourue lorsque les élèves ont enfin appris les nombres de *un* à *dix*. S'ils ont acquis cette connaissance intuitivement, en allant des objets aux nombres, des nombres aux chiffres, en un mot du concret, de ce que l'on peut voir, toucher, à l'abstrait de 5 pommes, 5 livres, 5 crayons, à l'idée générale, à l'idée abstraite 5,—s'ils ont appris l'addition et la soustraction de ces nombres ils sont prêts à apprendre la suite des nombres.

Leçons sur les nombres de DIX à VINGT. Ces leçons devront prendre moins de temps que pour UN à DIX.

Dix	Onze	Douze	Treize	Quatorze	Quinze	Seize	Dix-sept	Dix-huit	Dix-neuf	Vingt
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○ ○
○	○	○	○	○	○	○	○	○	○ ○	○ ○
○	○	○	○	○	○	○	○	○ ○	○ ○	○ ○
○	○	○	○	○	○	○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○
○	○	○	○	○	○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○
○	○	○	○	○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○
○	○	○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○
○	○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○
○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○
10	10+1	10+2	10+3	10+4	10+5	10+6	10+7	10+8	10+9	10+10

Il ne sera pas difficile d'amener les élèves à trouver que les nombres entre dix et vingt sont composés de dix plus un des nombres déjà vus—que vingt est composé de deux dix.

Développez les idées de ces nombres au moyen des procédés déjà expliqués. Autant que cela sera possible, faites trouver par les élèves eux-mêmes les nombres qui, additionnés ensemble, ont pour somme le nombre qui fait le sujet de la leçon. Exemple : Qui est capable d'écrire sur le tableau deux nombres dont la somme est onze ? Un mettra $10 + 1 = 11$; un autre $9 + 2 = 11$; un autre $6 + 5 = 11$, etc.

Quand les élèves sont accoutumés, ces questions peuvent s'écrire comme ceci ;

? = 11. R. $10 + 1 = 11$ ou encore la question se posera ; $5 + ? = 11$ ou $5 + 2 + ? = 11$.

Aussitôt que les élèves auront compris un nombre, donnez des exercices d'addition et de soustraction dans lesquels le nombre sera employé.

Lorsque l'idée du nombre douze aura été développée, groupez 12 p. de manière à rendre visible à l'œil le nombre de 2 p., de 6 p., de 3 p. et de 4 p. qu'il y a dans ce nombre. Exemple :

Ainsi jusqu'à cent, faisant usage des procédés déjà expliqués.

Il sera alors temps d'attirer l'attention des élèves sur les faits suivants, qu'un grand nombre d'entre eux auront probablement déjà remarqués :

1° Qu'un seul chiffre suffit pour écrire chacun des neuf premiers nombres ;

2° Qu'il faut deux chiffres pour écrire chacun des nombres de neuf à quatre-vingt-dix-neuf ;

3° Que les nombres de neuf à quatre-vingt-dix-neuf sont composés d'un certain nombre de fois dix, ou d'un certain nombre de fois dix plus un nombre d'un chiffre. Exemple 10 est 1 fois 10 ; 20 est 2 fois 10, etc.,—15 est une fois 10 plus 5,— 34 est 3 fois 10 plus 4 ; etc.

Dites-leur aussi que les nombres exprimés au moyen d'un chiffre sont appelés des unités simples ; qu'ainsi 2 représente deux objets quelconques, 2 livres, 2 pains, 2 carrés, etc.,— que quand un nombre est représenté par deux chiffres, le chiffre à droite représente des UNITÉS SIMPLES tandis que le chiffre à gauche représente des groupes de DIX, ou comme on dit communément des dizaines. Exemple :— Dans le nombre 22, le chiffre 2 à droite représente 2 unités simples, tandis que le 2 à gauche représente, non pas 2 unités simples, mais 2 dix ou 2 dizaines d'unités, c'est-à-dire vingt unités. Etc.

Enfin, si vous suivez bien la voie que nous venons de vous tracer et si vous ne vous hâtez pas trop, surtout en expliquant de un à vingt, les élèves saisiront la formation des nombres de vingt à trente presque sans explication ; alors ils pourront d'eux-mêmes se faire une idée des nombres de trente à cent et les REPRÉSENTER par des CHIFFRES ; avant l'idée et le signe, il ne leur manquera que le nom que vous donnerez ; ainsi vous les aurez amenés insensiblement à *aller des choses aux idées et des idées aux mots*. Votre enseignement développera chez les élèves des habitudes d'observation, de réflexion, de raisonnement, et l'intérêt avec lequel ils suivront vos leçons vous dédommagera amplement de la peine que vous vous serez donnée pour les faire comprendre d'abord, apprendre ensuite.

J. AHERN.

LES TRAVAUX MÉNAGERS A L'ÉCOLE PRIMAIRE (1)

(Rendons notre enseignement plus pratique.)

IV

POURQUOI L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MÉNAGERS NE PEUT ÊTRE CONFIE QU'À DES ÉDUCATRICES

Le grand obstacle à l'introduction d'un enseignement nouveau, c'est la difficulté de recruter un personnel capable.

On ne le constate que trop souvent. En Europe, quand il s'est agi d'introduire les travaux ménagers à l'école, on s'est dit qu'il valait mieux ne rien faire sur ce terrain que d'entreprendre des essais avec des personnes ne possé-

(1) Voir livraisons d'avril, de juin et de septembre de *L'Enseignement Primaire*.

dant pas à la fois les aptitudes techniques et pédagogiques suffisantes : on serait allé droit à un échec sur lequel on se serait basé pour déclarer cet enseignement, à l'école, une impossibilité pratiquement démontrée.

Et comme il est prouvé que tout échec dans une première application retarde souvent de plusieurs années l'adoption d'une mesure utile, on a sagement su l'éviter.

Comment ?

En se gardant bien—quoique plusieurs le conseillaient—de confier à d'autres qu'à des éducatrices l'enseignement de ces travaux.

Pouvait-on, en effet, raisonnablement espérer que des ouvrières, même expertes dans leur spécialité, fussent aptes à asseoir leur enseignement sur la seule base efficace et féconde : la base éducative ?

Pouvait-on supposer qu'elles entendissent quelque chose aux questions de méthode et de simultanéité, sans lesquelles, pourtant, les résultats avouables, fructueux et durables ne seront jamais qu'exceptionnels ?

Pouvait-on les croire capables de maintenir la discipline, de soutenir l'attention, de rendre l'exercice intéressant et agréable, d'expliquer avec clarté et précision, de raisonner le travail ?

Evidemment non : les expériences, tentées précédemment pour faire enseigner le dessin et la musique par des artistes hors ligne, mais non pédagogiques, n'avaient été que trop décevantes.

D'un autre côté, les institutrices alors en fonction n'entendaient généralement pas grand'chose à la technique de la branche nouvelle.

Comment obvier à cet inconvénient, comment sortir de cette impasse ? En faisant pour les travaux ménagers ce qu'on avait déjà fait pour la gymnastique, le dessin et la musique : en créant des cours normaux temporaires.

C'est ce qu'on fit.

Et le succès répondit à l'attente.

Quant aux institutrices de l'avenir, l'école normale fut naturellement chargée de les préparer.

—Nous craignons fort, soit dit en passant, que l'enseignement de plusieurs branches de nos programmes ne demeure stérile tant que nous n'adopterons pas résolument des mesures analogues.

V

LA CLASSE MÉNAGÈRE ANNEXÉE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Nous avons vu que l'école primaire, en pénétrant l'enfant, le plus tôt possible, de l'idée profondément morale et civilisatrice que tout travail utile honore celui qui le fait ; en proclamant bien haut la dignité et l'importance des travaux ménagers, en les faisant aimer surtout, en inclinant de bonne heure et graduellement la volonté libre de l'enfant vers leur pratique quotidienne, en joignant elle-même, chaque fois qu'il est possible, l'exemple au précepte, coopère très-efficacement à l'éducation domestique des futures maîtresses de maison ; mais nous avons aussi remarqué qu'il est des limites qu'elle ne doit point essayer de franchir : certains travaux, tels que les préparations culinaires et autres, ne pouvant, pour mille raisons déjà signalées, y être pratiquement enseignés.

Pourtant, leur importance est partout reconnue ; et si la mère de famille, faute de temps ou de connaissances, se voit dans l'impossibilité de compléter ou même de seconder l'enseignement de l'école, où et par qui seront démonstrativement enseignés ces travaux indispensables ?

L'Europe comprenant qu'il y avait là une lacune regrettable, l'a comblée en annexant à l'école primaire une classe spéciale dite classe ménagère, meublée et outillée *ad hoc*, quoique simplement, où les grandes seulement, — 12 à 15 ans — reçoivent, tout en continuant leurs études générales, le complément nécessaire d'une bonne éducation domestique.

Une seule classe de ce genre suffit aux élèves les plus avancées de plusieurs écoles qui, deux demi-journées par semaine, s'y réunissent sous la surveillance et la direction d'une institutrice compétente.

Inutile de détailler l'organisation et l'enseignement de ces classes spéciales ; nous en comprendrons mieux l'économie et le fonctionnement en y pénétrant.

C'est ce que nous ferons le mois prochain.

CHS-A. LEFÈVRE.

Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, 1685-1689, et la marquise de Denonville. (1)

(Ecrit spécialement pour *L'Enseignement Primaire*.)

I

Le nom du comte de Tinseau, le charmant romancier parisien, n'est pas étranger au Canada. Qui ne se rappelle, après les avoir lues, les pages qu'il a consacrées à notre pays dans son beau livre, *Du Havre à Marseille par l'Amérique et le Japon* ? On aurait peine à trouver un écrivain français de nos jours qui ait écrit sur nous des choses aussi vraies et aussi sympathiques. Le chapitre où il dit notre vieille capitale et ses souvenirs, est une perle de style et de sentiment.

— Au revoir à Paris, m'avait dit le comte de Tinseau en me serrant la main, en revenant des chutes de Montmorency, où nous étions allés, après avoir visité les plaines d'Abraham et de Sainte-Foye.

L'hiver suivant, le comte de Tinseau était de retour du Japon et m'en racontait les merveilles dans le joli appartement qu'il occupe à Paris, rue de Vienne. Nous venions de déjeuner ensemble. Sa bonne, un cordon bleu de premier mérite, nous servait le café au salon, un café turc exhalant les parfums d'Arabie, lorsque le comte me dit :

— Avez-vous une heure de loisir à me donner ?

— Certainement, lui dis-je.

— Je veux vous présenter à une de mes meilleures amies, madame la baronne de Lareinty, née comtesse de Puységur. Les Puységur, vous le savez,

(1) Voir les gravures hors texte de la présente livraison.

sont une des grandes familles de France. La baronne de Lareinty n'a pas seulement l'avantage de descendre du maréchal de Puységur, elle est une des femmes les plus spirituelles et les plus instruites de Paris.

Un quart d'heure après, nous franchissions la porte-cochère du magnifique hôtel qu'habite madame la baronne, rue Saint-Guillaume.

— Comme je suis heureuse de vous voir ! me dit-elle en me tendant la main avec le plus aimable sourire, dès que M. de Tinseau m'eut présenté. Je vous connais depuis longtemps.

— Pardonnez-moi, madame la baronne, répondis-je avec surprise, mais je ne me souviens pas avoir eu l'honneur de vous être présenté.

— C'est que je vous ai lu, reprit-elle avec une grâce parfaite, en m'offrant un siège. D'ailleurs, je suis canadienne, moi aussi. Voyez ce crucifix, continua-t-elle en m'indiquant du doigt un grand et superbe Christ en ivoire, suspendu à l'un des panneaux, d'où il se détachait en relief sur un fond de velours cramoisi. Il vient de Montréal ; c'est un présent des religieuses de l'Hôtel-Dieu de cette ville, qui l'ont offert à la marquise de Denonville, lors de son départ du Canada. Le marquis est mon aïeul. Voici le portrait du marquis lui-même et de la marquise.

Ce disant, elle me faisait passer dans le salon voisin, où sont suspendues les deux toiles, parmi d'autres portraits de famille.

Je n'en revenais pas d'étonnement.

A la suite de cette visite qui fut l'occasion de bien d'autres, j'ai obtenu le privilège de faire photographier les deux portraits reproduits dans la présente livraison.

La carrière du marquis de Denonville au Canada fut de courte durée, à peine quatre ans ; mais fertile en événements, dont le dernier fut la sanglante tragédie de Lachine, ce massacre épouvantable qui fait frémir à deux siècles de distance. Ce malheur serait-il arrivé, si Frontenac n'eût pas été rappelé ? Cette question soulève un parallèle entre Denonville et Frontenac. Malgré tous ses torts, Frontenac était l'homme de la situation ; lui seul était de force à triompher dans les circonstances presque désespérées où se trouvait la Nouvelle-France.

Aucun gouverneur français, avant lui, n'avait pris un tel ascendant, n'avait acquis un tel prestige auprès des tribus indigènes. Il en connaissait à fond le génie ; et il leur en imposait par une supériorité qui éclatait dans tous ses actes et dans toutes ses paroles.

Louis XIV avait commis la faute de céder aux réclamations que les inégalités de caractère de Frontenac et ses procédés parfois tyranniques, avaient soulevées contre lui. Les dangers de la colonie étaient trop graves pour justifier un renouvellement d'administration : c'était changer de front sous le feu de l'ennemi. Le désastre était à prévoir, et il ne se fit pas attendre.

A l'administration sénile de la Barre succéda la volonté flottante du colonel Denonville. Tous deux étaient de braves soldats, mais ni l'un ni l'autre n'avait la poigne d'un général, encore moins le coup d'œil.

La valeur de Denonville était prouvée par trente ans de services. Il n'était pas moins estimé à la cour qu'à l'armée. Louis XIV avait la plus haute opinion de son caractère. Il le fit bien voir en lui confiant, à son re-



MADAME LA MARQUISE DE DENONVILLE

tour d'Amérique, l'éducation des enfants de France Denonville était la probité, l'honneur même, joints à une piété exemplaire. Mais toutes ces qualités ne faisaient pas de lui un gouverneur comme il en fallait à Québec.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'administration du marquis de Denonville ; il suffit, au reste, d'ouvrir Garneau ou Ferland pour la connaître.

Denonville occupe une place honorable dans notre histoire. Ses belles qualités nous feraient désirer qu'il s'en fût fait une plus large. Quel beau nom il eût laissé, si, par exemple, au lendemain du massacre de Lachine, il ne se fût pas déconcerté, et qu'au lieu de reculer devant l'ennemi, comme il le fit ostensiblement en n'attaquant pas les Iroquois et en ordonnant l'abandon du fort Frontenac, il avait tout de suite poussé de l'avant, et lancé, ainsi que le fit Frontenac dès son retour, différents partis de guerre au-delà des frontières. Mais si on peut acquérir la vertu, on n'acquiert pas le génie. L'une a fait Denonville, l'autre a créé Frontenac.

II

Pendant leur séjour au Canada, le marquis et la marquise de Denonville ont été en relations de particulière amitié avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, aussi bien que de celles de Montréal. Voici à ce sujet quelques détails assez curieux qui me sont fournis par les Révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec.

On lit dans la vieille chronique du monastère :

“ Madame la Gouvernante nous donna de grandes marques d'affection, ne passant aucun jour sans venir dans notre hôpital servir elle-même les malades, et leur distribuer les douceurs qu'elle leur apportait. Sa charité nous édifia beaucoup, car elle s'exposait sans crainte au danger de gagner le mal contagieux, ” apporté par les troupes nouvellement arrivées de France. “ Malgré tout ce qu'on pouvait lui dire pour la retenir, elle continua cet exercice jusqu'à la fin sans en être incommodée. ”

Madame la Marquise de Denonville avait amené de France, comme dame de compagnie de sa fille, mademoiselle Elisabeth de Hallot d'Homville, d'une famille noble, mais assez peu avantagée du côté de la fortune. Cette jeune fille, d'une rare piété, vint un jour faire une retraite au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec accompagnée de Mademoiselle de Denonville. Au sortir de cette retraite, toutes deux demandèrent leur entrée au noviciat. Le Marquis de Denonville n'y mit aucun obstacle pour sa fille ; mais la marquise fit des objections, “ conseillée, disent les annales, par quelques personnes poussées par l'esprit du monde, qui représentèrent à Madame de Denonville que si Mademoiselle de Brisay se faisait religieuse ici, elle n'y serait pas plus considérée que la fille d'un simple marchand. ” Mademoiselle de Brisay aurait persisté dans son désir, si les supérieures du monastère ne lui eussent “ conseillé de céder aux volontés de sa mère. ”

Mademoiselle Elisabeth de Hallot d'Homville, entrée au noviciat, devint plus tard religieuse hospitalière sous le nom de Mère de Saint-Joseph. Elle mourut en 1713, pleine de vertus et de mérites.

De retour en France, Mademoiselle de Brisay entra chez les Carmélites de Chartres (1692). Elle y fit profession l'année suivante, sous le nom de

Mère Bénigne Thérèse de Jésus, et édifia jusqu'à sa mort toute sa communauté par d'héroïques vertus, et surtout par sa profonde humilité (1733). Elle avait été six ans abbesse du monastère.

Une autre fille du marquis de Denonville, née au Canada, devint religieuse comme sa sœur, et fut, pendant plusieurs années, abbesse des Bernardines du monastère de Notre-Dame de l'Eau, près Chartres.

“Mademoiselle de Brisay, continue la chronique de l'Hôtel-Dieu, ne perdit rien de son amitié pour nous. . . Elle regarde encore notre maison comme le lieu de sa première vocation, et nous écrit tous les ans avec une tendresse très cordiale et un style si humble et si dévot, que la seule lecture de ses lettres est capable de lui gagner l'estime de toutes les personnes qui les lisent.”

On conserve au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec un portrait à l'huile, grandeur naturelle, de mademoiselle de Brisay, en costume de Carmélite, que celle-ci envoya à la communauté peu de temps après sa profession.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

Québec, septembre, 1898.

Miettes Pédagogiques

“LA TRINITÉ GRAMMATICALE.—Nous appelons ainsi le *nom*, l'*adjectif* et le *verbe*.

C'est par ces trois mots qu'il convient de commencer l'enseignement de la grammaire au cours élémentaire. — Et leur étude — leur reconnaissance dans la phrase — doit être *simultanée*.—

“TROP D'UNIFORMITÉ.—N'a-t-on pas trop sacrifié, en France, à l'idée de la nécessité d'un type unique d'instruction et d'éducation? En d'autres termes, convenait-il d'imposer aux fils des paysans les mêmes études qu'aux fils des ouvriers des grandes villes? Une chose excellente à Paris est-elle aussi bonne dans un village reculé?

Nous posons la question sans vouloir la résoudre ici.

En Norvège, Suède et Danemark, il y a deux programmes distincts: l'un pour les écoles urbaines, l'autre pour les écoles rurales; et les différences sont poussées très loin. N'aurions-nous pas quelque chose à faire en ce sens? (1)

* * *

“L'ÉCRITURE DROITE.—Une des “infirmités scolaires” les plus communes c'est l'*inégale hauteur des épaules* chez les jeunes enfants de nos écoles. Cette déformation est due quelquefois au mobilier, mais presque toujours à l'écriture dite *anglaise*.

Notre excellent confrère, *L'Enseignement Primaire*, de Québec, mène une ardente campagne en faveur de l'écriture droite. “Qui de nous ne se souvient, dit-il, des tortures que l'on nous imposait, au temps de notre prime

(1) L'opinion de *L'Eclaircur* vient à temps donner raison à M. l'abbé Rouleau, Principal de l'École Normale Laval, qui préconise la bifurcation des programmes.

jeunesse, pour nous forcer à prendre la position " officielle " nécessaire pour faire des pleins et des déliés suivant un angle de 40 à 45 degrés ?... On pouvait même lire dans un cours de pédagogie cette recommandation sur la tenue du cahier : " Le papier sera incliné de gauche à droite pour faciliter la pente : cette inclination ne doit pas dépasser 45° ". Evidemment ! Il faut faciliter la pente ! Et puisqu'on s'est placé de côté, il est nécessaire que le papier soit incliné de gauche à droite. C'est exactement comme si on venait nous dire que pour bien chanter il faut toujours se mettre la bouche de travers. Eh ! bien, on commence à en avoir assez de ce système absurde et malsain ! "

On en a assez, même en Angleterre, où l'écriture droite est *exigée* dans la plupart des examens officiels.

Et en France ?... Oh ! en France, la routine a la vie dure !... Quelqu'un ne déclarait-il pas l'autre jour—sans rire—qu'employer l'écriture droite dans une correspondance officielle était une *impolitesse* !

" LA RÉCITATION PAR CŒUR—*Caract de l'Inspecteur*.—" Plus de récitation par cœur ! Plus d'exercice de mémoire ! " dites-vous. Quelle erreur, mon jeune ami ! Croyez-en ma vieille expérience : faites apprendre à vos élèves, chaque année, 40 ou 50 morceaux choisis de nos meilleurs poètes ou prosateurs. Vous leur donnerez ainsi des sentiments qu'ils ne trouveraient peut-être jamais. En même temps vous enrichirez leur vocabulaire. Ils parleront une langue meilleure que celle qu'on parle autour d'eux, meilleure par la forme et par le fond. Ce ne sera pas un maigre bienfait pour eux que cette communion, même passagère, avec le Beau, le Vrai et le Bien.

" *L'Eclaircur Pédagogique* "

de Paris.

L'Enseignement Agricole (1)

La question de l'enseignement agricole est à l'ordre du jour ; elle a souvent reçu des solutions qui pouvaient paraître en contradiction, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque les autorités compétentes des deux Ministères de l'Instruction publique et de l'Agriculture devaient être consultées. Aujourd'hui, l'Instruction du 4 janvier 1897 a nettement défini le caractère de l'enseignement agricole à l'école primaire " et l'Instruction du 25 avril 1898 a réglementé cet enseignement à l'école normale ; enfin l'Instruction ministérielle du 12 mai 1898 adresse aux recteurs certaines recommandations spéciales pour l'application de ces prescriptions

Il n'y a plus à discuter l'utilité de l'enseignement agricole ; la question est la même que celle de l'enseignement professionnel à l'école, et elle a trop souvent été résolue affirmativement pour qu'il soit nécessaire d'ajouter de nouveaux arguments en sa faveur. On a posé en principe que " le maître devra orienter son enseignement général dans le sens des besoins journaliers de la population qui l'entoure, en donnant souvent à ses lectures, à ses exercices de langue française, de calcul, etc., une couleur agricole " ; l'Instruction ministérielle de 1897 est donc formelle : elle prescrit aux instituteurs

(1) De *L'Eclaircur Pédagogique* de Paris. Nous sommes loin de partager les idées religieuses et sociales de *L'Eclaircur*, mais sur le terrain purement pédagogique nous sommes d'accord avec notre confrère d'outre-mer.

d'employer tous les moyens pour donner à leur enseignement un caractère agricole ; cette instruction a été envoyée à toutes les écoles, dans une élégante brochure, ornée de vingt figures ; elle a dû, pour employer une expression peut-être ironique de la circulaire du 12 mai 1898, "porter d'heureux fruits" ; nous le souhaitons, mais il ne faut pas oublier que nos instituteurs ne font pas toujours tout ce qu'ils veulent : pour développer l'enseignement agricole, il faut un champ d'expériences, des semences, des engrais ; il faut en un mot des fonds, et nombreuses sont les municipalités rétrogrades et adversaires de l'instruction, qui refusent les plus petits crédits. A notre avis, la question est mal posée : l'Enseignement Agricole est nécessaire ou il ne l'est pas ; or il est admis qu'il est indispensable, si l'on veut conserver des ouvriers dans nos campagnes et relever l'agriculture française, une conclusion s'impose dès lors : dans chaque budget municipal, une certaine somme destinée à l'enseignement agricole devrait être inscrite au titre des dépenses obligatoires.

L'enseignement agricole ne doit pas avoir pour objet que le développement de notions élémentaires, qui seront prouvées à l'aide de la méthode expérimentale : il s'agit, en effet, de s'adresser à l'intelligence de l'enfant, et non à sa mémoire ; on posera par exemple la loi de Lavoisier, en vertu de laquelle rien ne se perd dans la nature, on la démontrera empiriquement, on l'appliquera aux phénomènes agricoles ; en un mot, il faudra peu de lois ou de principes, et beaucoup d'observations et d'expériences qui frapperont la jeune imagination de l'enfant, et qui l'intéresseront aux cultures.

Les promenades agricoles devront être fréquentes ; elles donneront lieu à des leçons de choses très utiles ; un labour, une meule, une plante, un animal, serviront de thèmes à des développements agricoles d'une autre valeur que des résumés appris par cœur. Il ne s'agit pas de transformer nos enfants en machines récitatives ; il faut leur apprendre à raisonner, à comprendre ; il faut chercher à créer dans chaque individu une personnalité embryonnaire qui se développera peu à peu ; c'est le jugement beaucoup plus que la mémoire qu'il convient de cultiver.

L'enseignement agricole est aussi nécessaire dans nos campagnes que l'enseignement industriel dans nos villes, car il convient que les forces productives de la nation, suivant la loi de List, se développent harmoniquement. L'instruction ministérielle de 1897 devrait être méditée ; elle devrait être surtout appliquée, et elle a l'avantage de laisser à l'instituteur— ce qui n'est pas une habitude— une large initiative.

GASTON BRUNET.

CHRONIQUE ACADIENNE

Comme dans la Province de Québec, nos écoles viennent de rouvrir pour une nouvelle année scolaire. On dirait, cette année, qu'il y a eu course au clocher par les instituteurs et les institutrices, à qui aurait une école, offrant leurs services à meilleur marché. Beaucoup de *trustees* ont agi comme par le passé. Ils ont accepté la plus basse *soumission*. C'est une entreprise, voyez-vous, que de faire la classe à 70 ou 80 bambins.

Parmi les hauts soumissionnaires, il s'est rencontré des sujets très bien qualifiés pour cette charge. Ils avaient le grade A, B, C, ou D. Les plus bas, munis de ce qu'on appelle une licence, ou même parfois des ignorants, des Messieurs ou des Demoiselles, tout au plus capables d'enseigner les éléments, parce qu'ils demandaient moins cher, ont eu charge des écoles.

Cette petite chanson se chante dans quelques-unes de nos municipalités tous les ans, non-seulement ici, mais dans bien d'autres comtés du Dominion réputés plus *fashionables* que celui de Digby. Malheureusement, le manque de discernement des *trustees*, les portent à donner leur choix à des incapables. Pour épargner parfois une dizaine de

dollars, ils priveront une école d'un bon maître ou d'une bonne maîtresse. Pausse économie !!! Surtout quand le district peut se permettre de payer plus et d'avoir meilleur.

* *

Depuis un an, nos journalistes français d'Acadie ont fait grande dépense d'encre sur la question de "l'enseignement du français dans nos écoles." C'est ainsi que *Le Moniteur Acadien*, *L'Évangéline* et *L'Impartial*, même *Le Courrier des Provinces Maritimes*, ont maintes fois entretenu leurs lecteurs sur ce sujet. S'il fallait en croire leurs rédacteurs et leurs correspondants, ils ne voudraient pas se battre entre eux. Il existerait le *Monomatapa* de la fable. Ah! Oui. Ils sont tous unis comme les cinq doigts de la même main. Cependant, suivez-les à l'œuvre pour juger.

La lumière surgit souvent de leurs polémiques. Tous sont d'accord sur un point : il faut enseigner le français à nos enfants français. C'est bien. Celui qui nierait ce premier principe, serait classé avec étiquette dans la famille des *francophobes*. Ce n'est pas là la question que je leur voudrais voir mettre au soleil. C'est sur la question des moyens pratiques, du *hic et nunc*, que je les voudrais voir venir à une entente.

La pratique ne consiste pas dans des paroles sonores, des périodes, des dix lignes, des jeux de mots, des réparties spirituelles, il faut agir. *Agez non loqui*.

Le branle est donné dans le Nouveau Brunswick, il s'y est fait de sensibles progrès dans ce sens. Ils sont plus rares dans la Nouvelle Écosse. Dû, peut-être, à la grande majorité anglaise, peut-être au système scolaire. Je ne le crois pas. Celui de la Nouvelle Écosse, en autant que je puis constater, et d'après les renseignements que me fournit M. le curé Sullivan, inspecteur des écoles françaises du comté, ne le cède en rien à celui de nos provinces sœurs. J'entends toujours du côté de l'enseignement profane.

* *

Surgit ensuite la fameuse question, *le grand coup* : "l'Enseignement du Catéchisme dans nos écoles.

N'oubliez pas qu'ici nos écoles sont *neutres*. (Il y a pourtant des enfants des deux sexes). Cependant, le Catéchisme peut s'enseigner et s'enseigne dans les écoles où les enfants sont tous catholiques.

Le maître ou la maîtresse peut choisir à son gré, l'heure qui lui convient pour cette branche d'enseignement. Avant, pendant ou après la classe. C'est exactement comme de mon temps, il y a vingt ans, et comme c'est la se pratique de nos jours dans nos écoles catholiques de la Province de Québec.

Dans une école où il se trouve des protestants ! Chut ! pas de catéchisme, pas un mot de religion, les baptistes, les anglicans, les presbytériens, "l'armée du salut" jetteraient les hauts-cris. Si le maître ou la maîtresse est catholique, ce qui arrive rarement dans ce cas, et s'il veut bien, après la demande du curé et des parents, il gardera les enfants *après la classe* et leur enseignera la lettre du Catéchisme.

Si lui ou elle est protestant, rien que de la lecture, de la grammaire, du calcul, et *vau, cache, cochon, couvée*. Si la majorité est protestante, les choses deviennent pires.

De là les hauts-cris. *Inde ire* ! De là les réclamations, les pleurs et les gémissements. Et il faut voir, et il faut lire ! Une vraie question des "Écoles du Manitoba" en miniature. Et les parents, et le curé ont exclusivement, dans certains cas, le labeur d'enseigner le Catéchisme.

S'ils le pouvaient, ce serait très bien. Mais les parents sont occupés. Mais le curé n'a qu'un mois, mais la première communion ne se fait qu'une fois dans la vie. Et, après la première communion, une fois par semaine, le dimanche, quand les enfants veulent y assister. Et ensuite ! ! ! !

* *

J'aurais dû peut-être intituler ma chronique : "Chronique Canadienne". Vous avez peut-être fait une erreur de me proclamer correspondant acadien. Je dis des vérités applicables à plus de monde que celui d'Acadie. Dieu en soit loué ! Je me propose dans une prochaine chronique de vous fournir moins de vinaigre et plus de miel ; plus de vérités douces et moins de faits *acides* pour la consolation de vos lecteurs. *Fortiter sed suaviter*, sera l'adage de mon prochain entretien.

EUGÈNE SIROIS, prêtre curé,
Plympton, N.-E.

METHODOLOGIE

SUR L'ÉTUDE DE LA PROPOSITION

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

Il est nécessaire de simplifier autant que possible l'étude de la proposition. Ce serait, à notre avis, décourager d'avance les élèves que d'arriver avec un tableau synoptique, si bien fait soit-il, sur lequel toutes les divisions et subdivisions imaginables seraient indiquées à l'aide de termes techniques admirablement choisis d'ailleurs et très chers aux grammairiens de profession qui les ont inventés, mais, il faut l'avouer, bien secs, bien arides, bien désagréables pour des enfants, et ne leur inspirant que la répulsion instinctive qu'ils éprouvent d'ordinaire pour tout ce qui manque de simplicité.

Admettons *la proposition principale avec ses trois termes*, celle qui exprime une pensée suffisamment pleine pour être complète, pour dire quelque chose à l'esprit. (Dans une même phrase, il peut y avoir plusieurs principales, qu'on dit alors *coordonnées* c'est-à-dire *mises en ordre*). Recherchons ensuite les trois termes essentiels : SUJET, VERBE, ATTRIBUT, ces deux derniers souvent combinés dans un VERBE ATTRIBUTIF, comme nous le disions dans notre article sur l'étude du verbe (1). Deux des termes de la proposition, le *sujet* et l'*attribut* sont formés tantôt d'un seul mot, tantôt d'un mot principal accompagné de compléments. Ces compléments sont des *mots* ou des *propositions*.

Les propositions qu'on appelle ordinairement *incidentes*—*subordonnées*—etc., peuvent être appelées simplement *compléments* ; on pourrait dire si l'on veut *propositions complémentaires*.

Ainsi, dans les exemples suivants :

La grande maison
La maison d'école
La maison qu'on a démolie,

grande—*d'école*—*qu'on a démolie*—seraient analysés : *compléments de maison*. On remarquera que le troisième complément est une *proposition* sans s'occuper de donner un nom technique à cette proposition ; il suffit de voir qu'elle est *complément* d'un mot, et par conséquent, elle ne peut être une proposition principale.

Ce qu'il importe, encore une fois, ce n'est pas de bourrer la tête de l'élève de mots qu'il ne peut comprendre ni, par conséquent, retenir longtemps ; mais bien d'arriver à lui faire trouver dans une phrase ou dans un texte quelconque ce qui est important, c'est-à-dire les termes principaux qui sont comme le squelette ou la charpente de la phrase ; et ensuite de lui faire voir le rôle que jouent à côté de ces termes principaux ceux qui sont groupés autour d'eux pour les compléter.

Voilà donc en deux mots l'analyse logique :

Rechercher les propositions principales d'un texte, trouver dans chaque proposition principale les trois termes essentiels accompagnés ou non de compléments.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire*, livraison de septembre 1898.

On peut ajouter la remarque suivante pour le cas où le *complément* est une *proposition* :

1° Les *propositions* qui servent de compléments au *sujet* d'une principale seront appelées compléments *explicatifs* ou *déterminatifs* selon qu'elles pourraient à la rigueur être *retranchées* ou *non* sans nuire à l'exactitude de la pensée exprimée par la *proposition principale*. 2° Les *propositions* qui servent de compléments à l'*attribut* d'une principale seront appelées, selon leur rôle, compléments *directs*, *indirects* ou *circonstanciels*.

Il faudrait peut-être encore remarquer que le complément qui paraît se rapporter à l'attribut, se rapporte quelquefois à la proposition entière. Un exemple fera mieux saisir ce que nous voulons dire ici :

Je partirai (serai partant) *lorsque tu voudras*.

Nous analyserons *lorsque tu voudras* complément circonstanciel de *partant*, alors qu'en réalité il complète la proposition *je serai partant* tout entière, car il indique à quel moment l'attribut et le sujet pourront se convenir. Mais cette subtilité est au-dessus de la portée des enfants.

Maintenant, si l'on nous demandait un moyen rapide de faire l'analyse logique, nous répondrions qu'il faut adopter un système d'abréviations et ne pas faire écrire tout au long les explications, cette dernière manière prendrait inutilement un temps considérable. On pourrait par exemple faire souligner le sujet d'un trait, le verbe de trois traits, l'attribut de deux traits ; les compléments seraient mis entre parenthèses avec une indication abrégée en dessous :

Supposons que la phrase suivante est donnée :

Un vieil ami de mon père m'a raconté que j'étais fort méchant dans mon enfance.

J'analyse en recopiant la phrase ainsi :

Un (vieil) ami (de mon père) a été (me) racontant (que j'étais fort
explic. déterm. ind.
méchant dans mon enfance).
dir.

Ce qui doit se comprendre ainsi :

Sujet avec deux compléments :

Un vieil ami de mon père

Verbe :

a été

Attribut avec deux compléments :

me racontant que j'étais fort méchant dans mon enfance.

On peut ensuite analyser le *complément direct* de *racontant* qui est une *proposition*.

Le *que* est une conjonction qui rattache la *proposition complément* à l'attribut *racontant*.

J' étais (fort) méchant (dans mon enfance).

circ.

circ.

Tout le monde conviendra qu'un travail d'analyse ainsi fait est intéressant même pour les enfants. Ce travail se fait très vite, et lorsqu'il est souvent répété, on arrive peu à peu à le faire, pour ainsi dire, sans le vouloir et alors on *sait lire* et, ce qui est le point le plus important, *comprendre ce qu'on lit*. On arrive même à analyser un discours que l'on entend, à mesure que l'orateur le prononce.

Nous devons dire en terminant que nous n'avons pas la prétention d'avoir tout dit sur la *proposition*. Notre but ici n'était pas d'entrer dans les particularités telles que *l'ellipse*, *le pléonasmc*, *l'inversion*, etc., que l'on peut étudier dans toutes les grammaires. Notre but était tout simplement d'indiquer un moyen de rendre attrayante une étude qui l'est réellement en elle-même, mais qui rebute souvent les élèves lorsqu'elle est présentée avec accompagnement de termes qui font sur leur esprit comme des coups d'assommoir.

H. ANTOINE.

Lecture à haute voix

SON UTILITÉ

Quelques esprits prétendus graves vous disent : Tout dans l'enseignement primaire doit avoir un caractère sérieux et pratique. L'art de la lecture peut servir d'agréable complément à l'éducation des classes riches ; il peut former de beaux diseurs de salon, voire même des comédiens de société, mais à quel titre l'introduire dans le sévère et sobre programme des écoles primaires ? Ce que renferme ce programme s'appelle la grammaire, la géographie, l'arithmétique, l'histoire. Qu'ira faire dans une si austère campagne, cet art si aimable, qui a toute la grâce mais toute la frivolité d'un amusement mondain ? A quoi servira-t-il aux fils et aux filles de fermiers, de paysans, d'ouvriers ? A quoi servira-t-il à leurs instituteurs ?

Il leur servira à mieux remplir leur rôle de maîtres et d'élèves.

Oui, certes, l'art de la lecture est un art agréable, mais c'est aussi, c'est surtout un art utile. Oui ! il a sa place marquée dans l'éducation élégante des classes riches, mais il doit entrer dans l'enseignement des classes populaires, sinon au même rang, du moins au même titre que la géographie ou la grammaire. Il n'est pas le privilège de quelques-uns, il est le besoin de tous.

Prenons des faits pour preuve. Les fonctions de l'instituteur primaire consistent à donner des explications, à lire des morceaux détachés, à corriger des devoirs tout haut ; or, avec quoi lit-il, explique-t-il ? corrige-t-il avec sa voix, y a-t-il intérêt pour l'élève à ce que cette voix soit claire et juste ? Explications orales ou morceaux lus tout haut ne s'imprimeront-ils pas plus fortement dans l'esprit si la prononciation est nette, si le débit est approprié aux paroles ? C'est incontestable, car les mots ne sont pas tout dans le débit ; la musique des mots, l'accent des mots ont leur valeur, ils sont à la parole ce que sont les plumes à une flèche, elles la portent plus loin et plus avant.

Ce n'est pas tout. Les classes commencent à neuf heures et finissent à quatre ; soit six heures de travail, si l'on en déduit le moment du repas. Pendant ces six heures, que fait le maître ? il parle. Ces sept heures de paroles par jour durant dix mois par année, et cette année se prolonge pendant dix ans, quinze ans, vingt ans, trente ans ! Quelle fatigue ! Quel métier ! Il y a donc pour le maître, intérêt de premier ordre, intérêt de santé, intérêt de vie peut-être, à savoir se servir de son unique et fragile instrument de travail, à le ménager, à l'économiser, à le rendre capable de fournir à une si pénible et si longue besogne. Eh ! bien, un des résultats de l'étude de la lecture est précisément de vous apprendre à lire et à parler sans fatigue.

Quant aux enfants, un mot suffira. Quel est leur principal travail ? apprendre des leçons et les réciter. Quel doit être leur but ? apprendre des leçons le plus vite possible, et les retenir le plus longtemps possible. Or, que l'art de la lecture conduise sûrement l'élève à ces trois résultats, c'est ce que va vous prouver ma réponse à la seconde objection.

E. LEGOUVÉ.

Lecture expressive

LES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE (1)

C'est plus qu'une comédie, c'est un drame que cette fable, car l'âne paye de sa vie le tort qu'il a eu de s'accuser d'un petit méfait devant les grands coupables qui s'empres- sent de le sacrifier, afin d'éviter la punition qu'ils méritent eux-mêmes et détournent ainsi l'action d'une injuste justice.

(Commencez d'un ton sourd, lent et lamentable qui peigne bien l'effroi que les animaux éprouvent en voyant l'épidémie frapper tant de victimes.)

Un mal | qui répand la terreur—

(Montez un peu le ton.)

Mal | que le ciel | en sa fureur—

Inventa—

(Dites d'un ton menaçant.)

pour punir les crimes de la terre,

(Avec un ton sinistre et grave.)

La peste

(Dites comme avec un ton de regret.)

(puisqu'il faut l'appeler par son nom.)

(Reprenez le ton sinistre, mais grossissez peu à peu la voix pour bien montrer cette gradation croissante de la première période.)

Capable d'enrichir en un jour l'Achéron (2),

Faisait aux animaux | la guerre.

Ce mal faisait de nombreuses victimes.

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient [frappés :

Ils étaient tellement découragés qu'

On n'en voyait point d'occupés—

A chercher le soutien d'une mourante vie ;

(D'un ton de dégoût et de tristesse.)

Nul mets n'excitait leur envie ;

Et même, ce qui est plus étonnant encore,

Ni loups | ni renards | n'épiaient—

La douce et l'innocente proie.

Enfin, que vous dirais-je ?

Les tourterelles se fuyaient ;

(D'un ton lent et de profonde affliction.)

Plus d'amour, partant plus de joie (3).

(Changez de ton et prenez celui du récit.)

Le lion tint conseil et dit :

(D'un ton digne, majestueux, mais affectant la bonté.)

“ Mes chers amis,
Plus je pense au malheur qui frappe la nation et plus

je crois que le ciel — a permis—

Pour nos péchés | cette infortune.

Or, pour calmer la colère des dieux, il faut

Que le plus coupable de nous

Se sacrifie | aux traits du céleste courroux ;

Je ne puis vous assurer que notre malheur finira, mais

Peut-être il obtiendra la guérison commune.

Si j'ai pensé à cela et si je vous le propose, c'est que

L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents.

On fait de pareils dévouements

(Toujours avec un ton digne et hypocrite.)

Ne flattons donc point, sans indulgence,

L'état de notre conscience.

(D'un ton réservé et un peu embarrassé.)

Pour moi.

Je suis contraint d'avouer que,

satisfaisant mes appétits gloutons,

J'ai dévoré force moutons.

Vous me demanderez

Que m'avaient-ils fait ?

Je suis obligé de le dire.

Nulla offensa.

Et, s'il faut le confesser,

Même il m'est arrivé quelquefois | de manger—

Le berger.

(Détachez bien ce dernier vers, puis ajoutez avec un ton d'humilité.)

Je me dévouerai donc,

(Avec un ton de restriction.)

s'il le faut ;

(Avec plus de précipitation.)

mais je pense—

moi : Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que

(D'un ton solennel et affirmatif.)

Car on doit souhaiter, selon toute justice,

Que le plus coupable périsse.

(Changez de ton et prenez une voix mielleuse et hypocrite, le ton un peu élevé.)

—Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi ;

Vous avez tort de vous accuser et

Vous scrupules | font voir trop de délicatesse.

(1) D'après M. L. Ricquier.

(2) L'Achéron était un fleuve de l'enfer.

(3) Partant veut dire par conséquent.

D'un ton dédaigneux.)
 Eh bien ! manger moutons, canaille, sotté, es-
 pèce,
En vérité, je vous le demande,
 Est-ce un péché ?
(D'un ton affirmatif et louangeur.)
 Non, non.
Je vous certifie, moi, que
 Vous leur fîtes, seigneur,
 En les croquant, beaucoup d'honneur ;
(D'un ton accusateur.)
 Et quant au berger, l'on peut dire—
 Qu'il était digne de tous maux.
(D'un ton méprisant.)
 Étant de ces gens-là qui | sur les animaux—
 Se font un chimérique empire."
(Reprenez le ton du récit.)
 Ainsi dit le renard,
 Tous les animaux féroces approuvèrent
 naturellement,

et flatteurs d'applaudir.

*De même qu'on avait excusé les crimes
 du lion,*

On n'osa trop approfondir—

Du tigre ni de l'ours, ni des autres puissances,

Les moins pardonnables offenses :

*Comme on voulait les disculper de leurs
 méfaits,*

Tous les gens querelleurs, just'aux simples
 mâtons,

An dire de chacun, étaient des petits saints.

(D'un ton très pesant et lent.)

L'âme vint à son tour, et dit :

(D'un ton naïf et balourd.)

" J'ai souvenance (1)

Qu'en un pré de moines | passant,
(Détaillez bien chaque terme et appuyez dessus.)

La faim, l'occasion, l'herbe tendre,

*(Dites ce qui suit avec une intention spéciale de
 s'excuser.)*

et je pense,

Quelque diable aussi me poussant,

(1) Ce mot a vieilli, mais cependant il a été
 souvent employé, depuis comme avant, par plu-
 sieurs écrivains, tant il est expressif et harmonieux.

Combien j'ai douce souvenance

Du doux pays de mon enfance.

(CHATEAUBRIAND.)

*Car sans cela je n'aurais certes pas agi
 ainsi,*

Je tondis | de ce pré la largeur de ma langue.

Oh ! je sais bien que

Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net."

(D'un ton violent et irrité.)

A ces mots, on cria haro (2) sur le baudet.

Et immédiatement

Un loup | quelque peu clerc (3) prouva par sa
 harangue

(D'un ton accusateur.)

Qu'il fallait dévouer (4) ce maudit animal

(Avec un ton d'invective.)

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.

Et voulant l'immoler sans miséricorde,

Sa précaudie | fut jugée un cas pendable.

(D'un ton de réprobation.)

Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abomi-
 nable !

Ah ! il faut bien le reconnaître,

Rien que la mort ! n'était capable—

D'expier son forfait.

Oh ! je vous certifie qu'

On le lui fit bien voir.

(Avec un ton de regret.)

*Ah ! cela est bien malheureux, certes,
 mais*

Selon que vous serez puissant | ou misérable,

Vous pouvez être certain que

Les jugements de cour vous rendront blanc ou
 noir.

LA FONTAINE

Décidément, La Fontaine n'aime pas les puis-
 sants, la cour, ni les courtisans, et, lorsqu'on se
 rappelle l'affection que le poète avait pour Fou-
 quet, le chagrin qu'il éprouva lorsque ce ministre
 fut condamné, on se demande s'il n'y a pas eu un
 peu de rancune contre le roi, la cour et les magis-
 trats dans cet apologue, que l'on regarde avec
 raison comme l'un des mieux faits et des plus
 remarquables du grand fabuliste.

(2) Crier haro contre quelqu'un, c'est requérir
 la force publique contre lui.

(3) Un clerc, veut dire un savant, un homme
 instruit. La science s'appelait "clergie".

(4) Dévouer, immoler aux dieux comme vic-
 time expiatoire.

ANALYSE GRAMMATICALE

DES COMPLÉMENTS—(Suite)

On appelle *complément grammatical* tout mot qui sert à compléter l'idée
 commencée par un autre mot.

Les mots susceptibles d'avoir un complément sont le *verbe*, le *nom*, l'*ad-
 jectif*, le *participe* et l'*adverbe*.

REMPORTER une victoire. CŒUR de mère. PLEIN d'ambition. Un enfant
 CHÉRI de ses parents. BEAUCOUP de courage.

Victoire est complément du verbe *remporter*; *mère*, complément du
 substantif *cœur*; *ambition*, complément de l'adjectif *plein*; *parents*, complé-
 ment du participe *chéri*; *courage*, complément de l'adverbe *beaucoup*.

COMPLÉMENTS DU VERBE

Le verbe peut avoir trois sortes de compléments : complément *direct*, complément *indirect* et complément *circonstanciel*.

COMPLÉMENT DIRECT

Le complément *direct* est un mot qui reçoit *directement*, c'est-à-dire sans le secours d'une préposition, l'action exprimée par le verbe.

Il répond à la question *qui* ou *quoi* faite avec le verbe :

Elevez bien votre FILS, et il consolera votre VIEILLESSE.

Elevez qui? Votre fils. Il consolera *quoi?* Votre vieillesse.

Fils est complément direct de *élevez*, et *vieillesse* complément direct de *consolera*.

COMPLÉMENT INDIRECT

Le complément *indirect* est le terme sur lequel l'action du verbe passe *indirectement*, c'est-à-dire au moyen d'une préposition comme *à*, *de*, *par*, etc.

Il répond à l'une des questions *à qui?* *à quoi?*—*de qui?* *de quoi?*—*par qui?* *par quoi?* etc., faites avec le verbe :

L'exilé songe à sa PATRIE.

L'éléphant se souvient des INJURES.

La naissance du Christ a été annoncée par les PROPHÈTES.

L'exilé songe à quoi? *à sa patrie.*

L'éléphant se souvient de quoi? *des injures.*

La naissance du Christ a été annoncée par qui? *par les prophètes.*

Patrie est complément indirect de *songe*, *injuries* complément indirect de *se souvient*, *prophètes* complément indirect de *a été annoncée*.

DU COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL

Le complément *circonstanciel* est le mot qui complète le sens du verbe au moyen d'une idée accessoire de *lieu*, de *temps*, de *manière* et de *cause*, etc.

Il répond aux questions *où*, *quand*, *comment*, *pourquoi*, etc. :

On va de FRANCE en ITALIE par la SUISSE.

On va où? *En Italie.* *D'où?* *De France.* *Par où?* *Par la Suisse.*

Italie, *France*, *Suisse*, sont les compléments circonstanciels de *on va*.
Circonstances de lieu.

Les hirondelles partent avant l'HIVER et reviennent au PRINTEMPS.

Les hirondelles partent quand? *Avant l'hiver.* *Elles reviennent quand?* *au printemps.*

Hiver, *printemps*, sont les compléments circonstanciels des verbes *partir*, *revenir*.
Circonstances de temps.

Numa régna avec SAGESSE.

Numa régna comment? *avec sagesse.*

Sagesse est complément circonstanciel de *séguir*. Circonstances de manière.

On étudie afin de s'INSTRUIRE.

Pourquoi *étudie-t-on ? Pour s'instruire.*

Instruire, complément circonstanciel de *étudier*. Circonstance de cause, de raison, de fin, de but, etc.

(D'après P. LAROUSSE.)

VARIÉTÉS

Notre histoire nationale

O notre histoire, éerin de perles ignorées !

L.-H. Fréchette.

L'enseignement de l'histoire du Canada laisse grandement à désirer dans nos écoles primaires. A la dernière session du Bureau central, il a été constaté que quarante sur cent des candidats au brevet d'enseignement, ignoraient les faits principaux de l'histoire de leur pays. C'est un aveu pénible à faire, mais ce n'est pas en taisant la vérité que nous améliorerons l'enseignement primaire, chez nous. Nous conseillons donc fortement aux instituteurs et aux institutrices de se livrer avec ardeur à l'étude si belle et si intéressante de *l'Histoire du Canada*.

Nous ci ons à dessein, dans une autre page, la belle appréciation que M. l'abbé Casgrain faisait, il y a déjà longtemps, de *l'Histoire du Canada* de F.-X. Garneau. Cela nous fournit aussi l'occasion de présenter aux lecteurs de *L'Enseignement Primaire*, le vaillant athlète de notre littérature nationale, le contemporain d'Étienne Parent, de F.-X. Garneau, d'Hippolyte Lafontaine, d'Octave Crémazie, de P.-A. de Gaspé, de J.-C. Taché, d'Aimé Dorion, des abbés Ferland, Laverdière et Bois, de P.-J.-O. Chauveau et de tant d'autres courageux lutteurs qui ont illustré la glorieuse époque de l'Union, qui s'étend de 1840 à 1867. Un par un M. l'abbé Casgrain a vu tomber autour de lui tous ces géants de la nationalité canadienne-française. Mais le vieux chêne est toujours debout, ombrageant de son ombre féconde tous ceux qui, parmi ses jeunes compatriotes, veulent s'abreuver aux sources si pures des annales de la Nouvelle-France. Que l'auteur d'un *Pèlerinage au pays d'Évangéline* veuille bien nous permettre ici, de lui exprimer toute la reconnaissance que nous lui devons pour avoir bien voulu accepter le titre de collaborateur de *L'Enseignement Primaire*.



DEPART DE CARTIER

Sur ce rocher lointain que baigne l'Atlantique
 Où St-Malo se dresse avec son château fort,
 Et contemple du haut de sa muraille antique
 Les navires nombreux qui rentrent dans son port,
 Voyez-vous cette foule attendrie et pensive
 Qui se presse aux abords des quais tumultueux ?
 Et ces trois brigantins qui, non loin de la rive,
 Creusent languissant le flot majestueux,
 Comme des alevons que les vagues limpides
 Balancent mollement dans leurs plis onduleux :
 Et plus loin, voyez-vous ces marins intrépides
 Qui s'en vont deux à deux vers le temple divin,
 Choisir le Tout-Puissant et ses anges pour guide,
 A travers les écueils d'un océan sans fin ?
 A leur tête est Cartier, dont la nef voyageuse
 A déjà sillonné toutes les mers du Nord :
 Hardi navigateur, que la vague orageuse
 N'a jamais vu trembler en face de la mort !
 Cartier que deux flambeaux éclairent sur sa route,
 Deux phares lumineux, le Génie et la Foi !
 Cartier dont l'âme simple a triomphé du doute
 Et nourrit deux amours, son Seigneur et son Roi !
 Où vont-ils donc ces preux à l'allure guerrière ?
 —Racontez ces accents s'élevant des autels :

« En ce jour, l'Esprit-Saint, la divine lumière

« Descendit autrefois sur douze humbles mortels
 « Mes frères, dans vos cœurs il va descendre encore,
 « Et sera votre phare au milieu des dangers,
 « Partez, et ses rayons, comme ceux de l'aurore
 « Dissiperont la nuit sur les bords étrangers,
 « Allez planter la croix sur la rive lointaine
 « Qui vient de s'élever sur les mers d'occident ;
 « De l'empire du monde elle est la souveraine,
 « Qu'à ses pieds se prosterne un nouveau continent !
 « Loin de vous ces projets de grandeur chimérique
 « Et ce rêve de l'or, le tourment des humains ;
 « Descendants des croisés, allez en Amérique,
 « Avec une âme pure, avec de blanches mains,
 « Annoncez de Jésus la divine parole,
 « Et soyez comme lui des messagers d'amour ;
 « Devant vous de Satan se brisera l'idole,
 « Et le règne du Christ enfin aura son jour ! »
 Ainsi parla longtemps le pasteur vénérable,
 Mais l'heure du départ va bientôt retentir,
 Déjà l'ancre est levée, et le vent favorable
 Enfle la voile blanche : à bord ! il faut partir.
 A quelques jours de là, comme des hirondelles
 Qui rasent en volant la surface des eaux,
 Les trois voiles glissaient, comme trois sœurs ju-

nelles,
 Sur des flots jusqu'alors ignorés des vaisseaux.

A. B. ROUTHIER.

L'Histoire du Canada de Garneau

Pour apprécier avec justice et impartialité l'œuvre de M. Garneau, il faut se reporter à l'époque où il a commencé à écrire. Il traçait les premières pages de son *Histoire* au lendemain des luttes sanglantes de 1837, au moment où l'oligarchie triomphante venait de consommer la grande iniquité de l'union des deux Canadas, lorsque par cet acte elle croyait avoir mis le pied sur la gorge de la nationalité canadienne. La terre était encore fraîche sur la tombe des victimes de l'échafaud, et leur ombre sanglante se dressait sans cesse devant la pensée de l'historien ; tandis que du fond de leur lointain exil, les gémissements des Canadiens expatriés, leur prêtant une voix lugubre, venaient troubler le silence de ses veilles. L'horizon était sombre, l'avenir chargé d'orages ; et quand il se penchait à sa fenêtre, il entendait le sourd grondement de cette immense marée montante de la race anglo-saxonne qui menaçait de cerner et d'engloutir le jeune peuple dont il traçait l'histoire, comme elle avait déjà submergé deux nationalités naissantes de même origine : au sud, celle de la Louisiane ; au nord, celle de cette infortunée Acadie, jetée aux quatre vents du ciel. Parfois il se demandait si cette histoire qu'il écrivait n'était pas plutôt une oraison funèbre.

L'heure était donc solennelle pour remonter vers le passé, et le souvenir des dangers qui menaçaient la société canadienne prête un intérêt dramatique à ses récits. On y sent quelque chose de cette émotion du voyageur assailli par la tempête au milieu de l'Océan, et qui, voyant le vaisseau en péril, trace quelques lignes d'adieu qu'il jette à la mer, pour laisser après lui un souvenir.

Au milieu des perplexités d'une telle situation, le patriotisme de l'historien s'enflammait, son regard inquiet scrutait l'avenir en interrogeant le passé, et y cherchait des armes et des moyens de défense contre les ennemis de la nationalité canadienne. Car l'*Histoire du Canada* n'est pas seulement un livre, c'est une forteresse où se livre une bataille qui est déjà devenue une victoire sur plusieurs points, et dont l'issue définitive est le secret de l'avenir. Ce coup d'œil jeté sur l'époque peut servir à expliquer, sinon à justifier, certaines erreurs d'appréciations que l'auteur a d'ailleurs loyalement reconnues plus tard : illusions d'une âme généreuse, que la vérité réfute, mais qu'elle respecte et honore.

H.-R. CASGRAIN, ptre.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE ⁽¹⁾

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE QUATRIÈME

De la création

29. Q. Qui a créé le ciel et la terre ?

R. C'est Dieu qui a créé le ciel et la terre.

30. Q. Comment Dieu a-t-il créé le ciel et la terre ?

R. Dieu a créé le ciel et la terre par sa *seule parole*, c'est-à-dire par un seul acte de sa volonté toute puissante.

(1) Préparé spécialement pour *L'Enseignement Primaire* par MM. Magnan, Ahern, et Antoine.

— *Par sa seule parole*, signifie que Dieu n'a eu qu'à le vouloir pour qu'aussitôt ce qui n'existait pas auparavant existât, il a dit : " que la lumière soit et la lumière fut," etc.

31. Q. Quels sont les principaux êtres que Dieu a créés ?

R. Les principaux *êtres* que Dieu a créés sont les anges et les hommes.

— On appelle être tout ce qui existe, les animaux, les plantes, les astres, l'air, l'eau, le feu sont des êtres.

32. Q. Pourquoi Dieu a-t-il créé toutes les choses que nous voyons ?

R. Dieu a créé toutes les choses que nous voyons pour *manifeste* sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

— Manifester sa puissance, sa sagesse et sa bonté, veut dire, montrer, faire voir sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

Dieu n'était pas obligé de créer toutes les choses que nous voyons, car il n'a besoin de rien ni de personne, c'est donc uniquement pour se faire connaître à nous et nous prouver qu'il nous aime que Dieu nous a créés, nous, les choses que nous voyons et aussi celles que nous ne voyons pas.

33. Q. Quel usage Dieu veut-il que nous fassions de toutes les choses qu'il a créées ?

R. Dieu veut que l'usage que nous faisons de toutes les choses créées tourne à sa gloire qui est leur fin dernière.

— Dieu nous permet de nous servir des choses qu'il a créées mais il veut que nous ne nous en servions que pour le connaître, l'aimer et le servir ; c'est très juste, puisque tout lui appartient avant de nous appartenir et même en nous appartenant, c'est ce que nous entendons en disant que Dieu est la fin dernière de toutes choses.

E. LASFARGUES, Ptre.

LANGUE FRANÇAISE

Exercices d'Invention

COURS ÉLÉMENTAIRE

I. *Classification*.— Les élèves rangeront dans quatre colonnes les noms suivants, qui leur seront dictés dans un ordre arbitraire : 1° *aliments* ; 2° *boissons* ; 3° *métaux* ; 4° *meubles* :

Pain. — Vin. — Eau. — Table. — Viande. — Fer. — Argent. — Chaise. — Cidre. Buffet. — Haricots. — Cuivre. — Armoire. — Or. — Bière. — Œufs.

II. Compléter les questions suivantes au moyen des questions : *où ? dans quel endroit ?*

On range les tonneaux...(*où ?*). — On met la vaisselle...(*où ?*). — Les mineurs travaillent...(*où ?*). — On lave la vaisselle...(*où ?*). — Les chevaux sont logés ... (*dans quel endroit ?*). — Les vaches couchent ... — Les moutons couchent ... — Les poules pondent ... — Le lapin se cache ... — Les oiseaux pondent leurs œufs ...

III. Au moyen de questions bien posées, la maîtresse fera trouver plusieurs mots de la même famille tels que :

Arme (*armer, armée, armure, armurier, désarmer...*).

Boule (*boulet, boulette...*).

Char (*chariot, charrette, charrue, charretier, charrier...*).

Chaussure (*chausson, chaussette, chausser, déchausser...*).

Glace (*glaçon, glacer, glacial, glacier, glacière...*).

Faire entrer ensuite chacun des mots trouvés dans une petite phrase.

COURS MOYEN

I

Trouver les principaux sens des mots suivants :

COUPER.—J'ai *coupé* une baguette dans le bois.—La troupe a été *coupée* en deux.—Il faudrait essayer de *couper* cette fièvre.—Je *coupe* du roi et je renvoie de la dame.—Cette bise nous *coupe* la figure.—Je bois mon vin *coupé* d'eau.—Pour aller plus vite, nous *couperons* à travers champs.—Les sanglots lui *coupaient* la voix.—On dit encore : *couper* l'herbe sous le pied, se *couper* la gorge, *couper* le fil de l'eau...—COURONNE.—C'est ma *couronne* de la distribution des prix.—Le Canada réuni à la *couronne* d'Angleterre en 1760.—Va chercher une *couronne* chez le boulanger.

II

L'élève complètera chacune des phrases données à l'aide du mot convenable choisi dans la liste suivante :

Eau, — pioche, — pîpe, — colle, — fusil, — ficelle, — coton, — savon, — ligne, — moulin, — peigne, — torchon, — épinglé.

On peut pêcher avec une ... — On peut chasser avec un ... — On peut laver avec du ... — On peut ficeler avec de la ... — On peut piocher avec une ... — On peut se peigner avec un ... — On peut broder avec du ... — On peut fumer avec une ... — On peut essuyer avec un ... — On peut mouiller avec de l' ... — On peut coller avec de la ... — On peut piquer avec une ...

COURS SUPÉRIEUR.

L'élève cherchera les *synonymes* des mots suivants et fera entrer dans une phrase chacun des mots donnés ou trouvés.

Arrêter (*emprisonner*).—Inconvenant (*impertinent*).—Positif (*certain*).—Exécuter (*accomplir*).—Avééré (*notoire, incontestable*).—Saugrenu (*déplacé*).—Triomphe (*victoire*).—Fané (*flétri*).—Devancer (*dépasser*).—Voisin (*rapproché*).—Humble (*modeste*).—Droit (*direct*).—Raffermer (*consolider*).—Obscurcir (*assombrir*).—Profusion (*prodigalité*).—Motif (*cause*).—Mouvementé (*accidenté, inégal*).

REDACTION

COURS ÉLÉMENTAIRE (1)

L'AUTOMNE

C'est l'automne. Avec cette saison, disparaissent les chauds rayons du soleil, les vêtements légers, les longues journées, presque tous les oiseaux chanteurs, les insectes, les fleurs des jardins, les feuilles des arbres.

N. B.—Ce canevas transcrit au tableau fournira matière à un exercice orthographique consistant particulièrement dans l'application des règles relatives au pluriel des noms et des qualificatifs.

COURS MOYEN

L'AUTOMNE

Nous sommes en automne. Les rayons du soleil s'affaiblissent de jour en jour. Aussi, les vêtements légers sont remplacés par des vêtements plus chauds. Les longues journées d'été sont passées. Nous avons dit adieu aux petits oiseaux chanteurs.

(1) Ce sujet peut être traité aux trois degrés. Au degré inférieur, il donnera lieu à une cause, dont le résumé formera le canevas du devoir au degré moyen. Les élèves du degré supérieur reprendront le thème des élèves du degré moyen en donnant surtout du nombre aux propositions formulées.

La plupart des insectes sont morts ou réfugiés dans quelque retraite. Nos parterres ont perdu leur parure et les arbres se dépouillent lentement.

COURS SUPÉRIEUR

L'AUTOMNE

L'automne est arrivé.

Les rayons du soleil, naguère si ardents, perdent de jour en jour de leur force. Aussi, la température se refroidit sensiblement et les vêtements légers sont remplacés par des habits plus chauds. Les longues journées d'été sont passées ; les soirées s'allongent et nous retrouvons groupés frileusement autour du foyer.

Nous avons dit adieu à la gentille hirondelle. Comme elle, le rossignol, la fauvette et la plupart des petits oiseaux chanteurs ont fui notre pays pour des climats plus doux. D'ailleurs, leur nourriture habituelle leur aurait bientôt fait défaut. Les premiers froids ont tué les mouches par milliers. Enfoncée profondément dans la terre, la fourmi y est engourdie et l'abeille, autrefois si active, ne quitte plus guère sa ruche. Tous les autres insectes ont disparu dans des retraites bien abritées ; ils n'en sortiront qu'au printemps prochain.

Nos parterres sont dépouillés de leur plus belle parure. L'une après l'autre, les fleurs, aux brillantes couleurs et aux parfums suaves, se flétrissent, et les feuilles des arbres sont impitoyablement dispersées par le vent du nord.

GRAMMAIRE ET DICTÉES

COURS ÉLÉMENTAIRE

I

PREMIÈRE GELÉE

La nuit a été froide, la lune brillait dans un ciel *serain*. Le soleil se lève tout rouge dans la *brume* de l'*horizon*. Il gèle. Sur les petites *flaques* au fond des *ornières*, s'étale une couche de glace mince comme un carreau de verre. La prairie est toute blanche, l'herbe *craque* sous les pieds ; la *ramure* des arbres est couverte de *givre*.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Serein : se dit du ciel quand il est pur, sans un nuage. — *La brume* : le brouillard, les vapeurs qui s'élèvent de la terre : — on dit *la brume* pour le soir, le moment où tombe la nuit. — *Les flaques* : les petites mares formées par l'eau des pluies dans les creux *des ornières*, ces sillons profonds que creusent les passages répétés des roues. — *Craque* : fait entendre, quand on la foule, un petit bruit sec ; elle est raidie par la gelée et se casse. — *La ramure* : le branchage, l'ensemble des rameaux. — *Le givre* : une couche de petites aiguilles blanches formées par le brouillard qui se congèle.

EXERCICES

Faire copier cinq noms en *ail* prenant *s* (des *gouvernails*, *éventails*, etc.) Souligner les articles ; les relever, indiquer le genre et le nombre. Citer oralement cinq exemples de l'emploi de : *au*, *aux*, *du*, *des*. Conjuguer oralement au passé le verbe *finir* (et sur ce modèle : *avertir* et *punir*).

II

BIENFAISANCE ET CHARITÉ

C'est une grande chose que la bienfaisance ; c'en est une bien plus grande que la charité. Être bienfaisant, c'est seulement secourir ses semblables, être charitable, c'est encore les secourir, mais c'est surtout les aimer. La bienfaisance est une vertu ; la charité est un sentiment, le plus beau de tous. Donner un louis d'or ou un morceau de pain, selon qu'on est riche ou pauvre, cela ne suffit pas : il faut donner un peu de son cœur.

FRANÇOIS COPPÉE.

EXERCICES

Mettre la dictée au propre et souligner d'un trait tous les adjectifs qualificatifs qu'elle contient ; dire quel nom chaque adjectif qualifie.

COURS MOYEN

I

LES AMIS

Tu ne donnerais pas ton affection à un enfant de mauvais caractère, toujours en révolte contre la règle, cherchant à être désagréable à tout le monde. Non, n'est-ce pas ? — Eh bien ! si tu veux avoir de vrais amis, il faut prendre soin d'acquérir toutes les qualités sérieuses et aimables. Tu dois être un modèle pour tes amis si tu veux trouver à gagner en leur société. Conseille-les sans jamais les réprimander, approuve-les sans jamais les flatter, et, surtout, cherche à les égaler sans te montrer jamais jaloux.

Lire, puis recopier la dictée en mettant les verbes à la deuxième, à la première personne du pluriel

II

JAMAIS D'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Soyez *exacts*, soyez *réguliers*, soyez *assidus* à l'école ; n'*interrompez* pas le *cours* de vos études par des absences volontaires, par des retards *calculés*, par des promenades faites sans *l'aveu* et à *l'insu* de vos parents. La perte d'une journée, d'une demi-journée, a de l'importance dans la semaine de l'écolier. Les absents ont toujours tort, dit un *proverbe*. On manque une leçon utile, on laisse ses camarades prendre *les devants* ; en se voyant distancé, on se décourage, on perd le goût de l'étude, on s'habitue aux derniers rangs de la classe, on devient un mauvais élève ; par conséquent, on se prépare à devenir un homme *médiocre*, un citoyen peu utile à la patrie. Cela est grave.

EXERCICES

Analysez les mots en italiques.

COURS SUPÉRIEUR

I

CHOIX PROVIDENTIEL DES PREMIERS COLONS DU CANADA

Quand le temps fut venu de *fonder* une colonie dans ce pays, Dieu *suscita* à cet effet Champlain, comme il avait suscité Jacques Cartier pour en faire la découverte. Ce grand homme réunissait à un haut degré toutes les qualités nécessaires pour accomplir une œuvre aussi importante. Sa foi et sa piété lui firent comprendre quels soins il devait apporter dans le choix du personnel destiné à former le noyau de la colonie. Et, *certes*, ce doit être pour nous, Canadiens-Français, le sujet d'un bien légitime orgueil que de savoir que les premières familles de cette colonie, *desquelles* nous descendons pour la plupart, ont été choisies parmi ce qu'il y avait de mieux dans la mère-patrie, sous le rapport moral et religieux.

Ce sont ces familles d'*élite* qui nous ont légué cette foi vive et ces mœurs douces qui ont toujours *caractérisé* le Canadien-Français, ce profond respect pour l'autorité, soit religieuse, soit civile ; cet attachement inébranlable à l'enseignement de l'Eglise, qui a fait notre force, qui a toujours été notre salut au moment du danger, en nous tenant unis comme un seul homme. Les précieuses qualités du cœur qui distinguent nos compatriotes, leur généreuse et bienveillante hospitalité, leur politesse proverbiale, *qui charment* les étrangers ; cet esprit franchement et sincèrement libéral, qui leur assure l'estime et la confiance de leurs *concitoyens d'origine étrangère*, sont encore une portion de l'héritage précieux que nous *ont légué* ces nobles et religieux ancêtres.

MGR LAFLÈCHE.

Explications et exercices : — *fonder* : établir sur un *fond*, sur une base solide. Comparer *fonder* et *fondre* dans les *temps* simples : fondant, fondant ; fondé, fondu ; je fonde, je fonds, je fondais, je fondais ; je fondai, je fondis ; je fonderai, je fondrai ; je fonderais, je fondrais ; que je fonde, que je

fonde ; que je fondasse, que je fondisse.—*Suscita* : fit naître, fit paraître ; *ressusciter* signifie *susciter de nouveau*.—*Certes* ; adverbe qui donne la plus grande force à l'affirmation.—*Desquelles* : expliquez la formation de ce mot?... le pronom conjonctif *lequel* est formé de l'article *le* et du mot *quel* qui varient tous deux en genre et en nombre : *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles* ; il est précédé de la préposition *de* qui le fait rapporter à *descendons* [descendons de qui, *desquelles* (des familles)] ; *de* et *les* se contractent et forment *desquelles*.—*d'élite* : de choix ; mot de la famille de *être*, choisir.—*Caractérisé* : *caractériser* signifie donner un caractère, des marques qui distinguent et font reconnaître.—*qui charment* : l'antécédent de *qui*?... *qualités, hospitalité, politesse*. *Concitoyens d'origine étrangère* : pourrait mettre *compatriotes* au lieu de *concitoyens*? Non : la *patrie* est le pays où l'on a pris naissance, deux *compatriotes* sont de la même patrie. *Citoyen* signifie qui habite une cité, une ville ; il n'est pas nécessaire d'y être né.—*Sont* : le sujet?... Il est multiple : *qualités, hospitalité, politesse, esprit*.—*ont légué* : ont donné par legs, par testament, par héritage Justifiez l'orthographe du participe?... Le compl. direct que placé avant est du masculin singulier car son antécédent est *héritage*.

II

LA PROCESSION DU SAINT-SACREMENT AU LAC TÉMISCAMINGUE

La messe finie, l'assistance s'ébranle ; chacun prend rang pour la procession qui va commencer aussitôt, bannières déployées, sur un chemin *jonché* de fleurs, les petites filles en tête suivies par les femmes, celles-ci par les garçons, et les hommes venant en dernier lieu, précédant l'évêque, qui porte le Saint-Sacrement sous un *dais* soutenu par quatre porteurs. *On gravit* lentement le large sentier ouvert par les *Oblats* sur le flanc de la colline, et que *bordent*, d'un côté, une haie touffue d'érables, et, de l'autre, une ceinture d'énormes rochers roulés, assujétis et retenus les uns à côté des autres par un prodige de travail, d'audace et de persévérance.

Parvenue au sommet de la colline, la procession *fait halte*, et se groupe autour d'un massif de verdure où l'on a dressé un *oratoire* chargé, comme la chapelle, d'ornements aux couleurs les plus vives et les plus éclatantes, afin de mieux saisir l'imagination grossière des Indiens. Un immense chant, poussé par cinq cents poitrines, va frapper les échos sonores *qui s'éveillent et se poursuivent* les uns les autres jusqu'à leurs lointaines retraites. *Pas une voix* qui ne se fasse entendre ; *pas une âme* humaine qui ne soit là attentive. L'évêque, debout sur les marches de l'oratoire, se tourne vers la foule. Il élève les bras au-dessus de sa tête, dessine dans les cieux avec l'*ostensoir* le *signe rédempteur* et prononce la bénédiction divine, à laquelle répond le *Laudate Dominum*, entonné par les fidèles.

ARTHUR BUIES.

Explications et exercices.—*Témiscamingue* : sur la limite des provinces de Québec et d'Ontario, vers la source de l'Ottawa.—*jonché* : (du mot *jong*) couvert comme par des jonges sauchés.—*dais* : sorte de tente portative. Donnez les homonymes?... *des*, article ; *dey* : nom arabe désignant autrefois le chef de l'Alger. (L'insulte du dey au consul français en 1830 fut cause de la conquête d'Alger par la France), *dé* à coudre, ou à jouer.—*On gravit* : on monte avec peine à cause des obstacles.—*Oblats* : ce mot signifie *offerts*, comme *oblation* signifie *offrande*. Les *Oblats* sont des religieux *offerts*, consacrés à Dieu.—*bordent* : justifiez le pluriel?... il y a deux sujets : une *haie*... et une *ceinture* de roches.—*Parvenue* : s'accorde avec *procession*.—*fait halte* : exprimez autrement?... *S'arrête*.—*oratoire* : lieu de prière.—*imagination* : faculté de l'âme où se forment les *images* des choses — *cents* : rappeler la règle de *vingt* et de *cent*.—*qui s'éveillent et se poursuivent*... : il y a là une figure ; l'auteur prête la vie et l'action aux échos pour donner plus de charme et d'élégance à l'expression de la pensée.—*Pas une voix*... *pas une âme* : Qu'y a-t-il de sous-entendu ? *Il n'y a pas une voix*... *il n'y a pas une âme*. Ces sous-entendus expliquent le subjonctif *qui ne se fasse entendre*... *qui ne soit* — *Ostensoir* : vase sacré entouré de rayons, dans lequel on expose le Saint-Sacrement à la vue des fidèles. Le mot *ostensoir* est de la famille de *ostensible, ostentation* dans lesquels se trouve l'idée de *montrer, faire voir*.—*Signe rédempteur* : que signifie cette expression?... *la croix*.

Analyse : Un immense chant poussé par cinq cents poitrines va frapper les échos sonores qui s'éveillent et se poursuivent les uns les autres jusqu'à leurs lointaines retraites.

1. PROPOSITION PRINCIPALE :

Sujet : *Un immense chant poussé par cinq cents poitrines*.
Verbe et attribut : *va [est allant]*
Compl. indir. de *va* : [pour sous-entendu] *frapper*.
Compl. dir. de *frapper* : *les échos sonores*.

2. PROPOSITION, COMPLÉTIVE EXPLICATIVE du mot *échos*.

Sujet : *qui* [ce mot fait aussi le rôle de conjonction pour rattacher la proposition au mot *échos* qu'elle complète.]
Verbe et attribut : *éveillant et poursuivant* [Tout *éveillant* et *poursuivant*.]

Compl. dir. de *éveillant* : *se.*

Compl. dir. de *poursuivant* : *se.* [répété par pléonasmie dans les uns les autres]

Compl. circ. de *produisant* : *jusqu'à leurs lointaines re-
traites.*

L'analyse de chaque mot, après ce travail, n'offre plus de difficulté.

RECITATION

I

LE CANADA

Comme le dit le vieil adage,
Rien n'est si beau que son pays,
Et de le chanter c'est l'usage,
Le mien je chante à mes amis,
L'étranger voit avec un œil d'envie,
Du St-Laurent le majestueux cours,
A son aspect le Canadien s'écrie
O Canada, mon pays, mes amours.

CARTIER.

II

L'EGLISE DU VILLAGE

Depuis que j'e n'ai vu ton ciel, ô mon village !
Ainsi qu'un vif éclair, le temps rapide a fui.
Dix ans se sont passés, mais du moins ton image
A souvent de mes jours distraité le long ennui.
Quand un furtif espoir tient mon âme indécise,
Quant le néant répond à des soins superflus,
Il me souvient alors de la petite église
Où nous allions prier le soir, à l'Angélus !

III

LE PAYS

Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis,
L'église où, tout enfant, d'une voix douce et claire,
Vous chantiez à la messe auprès de votre mère,
Et la petite école, où traînait chaque pas,
Vous alliez le matin, oh ! ne la quittez pas.
Croyez qu'il sera doux de voir un jour peut-être
Vos fils étudier sous votre bon vieux maître,
Dans l'église avec vous chanter au même banc,
Et jouer à la porte où l'on jouait enfant.

A. BRIZEUX.

Grammaire Pratique

(Suite)

SYNONYMES

ACOMPTE—À COMPTE.—Dans l'édition du Dictionnaire de 1836, l'Académie écrivait *à-compte*, substantif, en deux mots avec le trait d'union et le faisait invariable : *je lui ai donné deux à-compte*. Mais quand elle considérait *à compte* comme adverbe, elle l'écrivait sans trait d'union : *Il a donné mille francs à compte*. Dans sa dernière édition, elle a simplifié cette règle en donnant satisfaction au vœu que nous exprimions dans cette même grammaire. Aujourd'hui, *acompte*, substantif, doit s'écrire en un seul mot et suit la règle ordinaire : *J'ai reçu de lui un acompte ; Il a versé deux acomptes*. Quand à l'ex-

pression adverbiale, à *compte*, son orthographe n'a subi aucune modification et l'on continu à écrire : *Il a donné mille francs à compte.*

AIDER QUELQU'UN—AIDER À QUELQU'UN.—*Aider* quelqu'un, c'est lui donner plus ou moins de secours, lui prêter plus ou moins d'assistance, le seconder, le servir d'une manière générale et indéterminée : *Aider quelqu'un de son bien, de son crédit. Aider les pauvres. Je l'ai aidé toutes les fois qu'il a eu recours à moi.*—Acad.

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse ; énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

Dites : 1 et 2? 11 et 2? 21 et 2? 31 et 2? Etc.—1 et 3? 11 et 3? 21 et 3? 31 et 3? Etc.—1 et 4? 11 et 4? 21 et 4? 31 et 4? Etc.—1 et 5? 11 et 5? 21 et 5? 31 et 5? Etc.—1 et 6? 11 et 6? 21 et 6? 31 et 6? Etc.—1 et 7? 11 et 7? 21 et 7? 31 et 7? Etc.—1 et 8? 11 et 8? 21 et 8? 31 et 8? Etc.—1 et 9? 11 et 9? 21 et 9? 31 et 9? Etc.—1 et 10? 11 et 10? 21 et 10? 31 et 10? Etc. Etc.

7° Édouard, qui a \$246, hérite de \$598 et d'une maison de son oncle. Il donne \$631 à son frère et vend la maison pour \$2815. Combien a-t-il d'argent alors? Rép. \$3028.

8° Jean donne à 8 pauvres 57 cts. chacun ; il lui reste \$15.48. Combien avait-il tout d'abord? Rép. \$20.04.

9° Un marchand de chevaux qui avait \$1315, acheta autant de chevaux qu'il put, à raison de \$125 par tête ; il dépensa le reste de son argent pour du foin. Combien a-t-il acheté de chevaux et combien a-t-il dépensé pour le foin? Rép. 10 chevaux.—\$65.

NOMBRES PREMIERS.—NOMBRES DIVISIBLES.

Dites : 1, 2 et 3 sont des nombres **premiers** ; 4 n'est pas un nombre premier, parce que 4 est formé de 2 fois 2,—4 a deux **facteurs** ou **diviseurs** : 2, 2 ; un nombre qui a des **facteurs** ou **diviseurs** est un nombre **divisible**. Q. 5 est-ce un nombre *premier* ou un nombre *divisible*? 5 a-t-il des **facteurs** ou **diviseurs**? R. 5 n'a pas de **facteurs** ou **diviseurs**, donc 5 est un nombre *premier*. Q. 6 est-ce un nombre premier ou un nombre divisible? 6 a-t-il des **facteurs** ou **diviseurs**? R. 6 est composé de 2 fois 3,—6 a deux **facteurs** ou **diviseurs** : 2, 3,—6 est donc un nombre divisible. Q. 7 est-ce un nombre premier ou un nombre divisible? 7 a-t-il des **facteurs**? 7 n'a pas de **facteurs** ou **diviseurs**, donc il est un nombre premier.

FRACTIONS

3. 105 sont les $\frac{7}{8}$ de quel nombre? (A faire de la manière concrète et de la manière abstraite.) Rép. 120.

4. De la somme de $28\frac{3}{4}$ et $21\frac{2}{5}$ retranchez leur différence. Rép. $43\frac{1}{2}$.

MULTIPLICATION

Dans le dernier numéro de L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE nous avons ex-

pliqué une des deux règles pour multiplier une fraction par un nombre entier maintenant nous expliquerons l'autre.

Laquelle des deux fractions $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$ a le plus de valeur? R. $\frac{1}{2}$.

De $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$? R. $\frac{1}{3}$.

De $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$? R. $\frac{1}{4}$.

De $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$? R. $\frac{1}{5}$.

De plusieurs fractions ayant le même numérateur et des dénominateurs différents, laquelle a le plus de valeur? R. De plusieurs fractions ayant le même numérateur et des dénominateurs différents, c'est celle qui a le plus petit dénominateur qui a le plus de valeur.

Faites prouver avec des lignes divisées en demies, tiers, quarts, etc.

Q. Si on divise le dénominateur d'une fraction par 2, 3, 4, 5, 6, quel effet cela produit-il sur le dénominateur de la fraction et sur la fraction. R. Le dénominateur de la fraction devient 2, 3, 4, 5, 6, fois plus petit et comme conséquence la fraction devient 2, 3, 4, 5, 6 fois plus grand.

Règle.—On multiplie une fraction par un entier, soit en multipliant son numérateur par l'entier; soit en divisant son dénominateur par l'entier.

Exemple.—Soit à multiplier $\frac{3}{10}$ par 2.

Solution d'après la 1^{re} règle, en multipliant le numérateur :

$$\frac{3}{10} \times 2 = \frac{6}{10} \text{ ce qui, simplifié, est égal à } \frac{3}{5} \text{ Rép.}$$

Je multiplie le numérateur 3 par 2 ce qui donne $\frac{6}{10}$. Cette fraction $\frac{6}{10}$ est 2 fois plus grande que $\frac{3}{10}$, puisque les parties de l'unité sont les mêmes et qu'on en prend deux fois plus.

Solution d'après la 2^{ème} règle, en divisant le dénominateur.

$$\frac{3}{10} \div 2 = \frac{3}{20} \text{ Rép.}$$

Je divise le dénominateur 10 par 2, ce qui donne $\frac{3}{20}$. Cette fraction $\frac{3}{20}$ est 2 fois $\frac{3}{10}$, puisque les huitièmes sont des parties de l'unité égales à 2 fois les seizièmes (1), et qu'on en prend le même nombre.

Toutes les fois que cela est possible, il faut préférer la deuxième règle qui donne une réponse beaucoup plus simple.

Exercices.— $\frac{7}{4} \times 3$? $\frac{2}{15} \times 5$? $\frac{3}{11} \times 2$?

$$\frac{1}{12} \times 6? \frac{3}{4} \times 2? \frac{2}{21} \times 7? \frac{3}{25} \times 4?$$

PERCENTAGE

3. Que coûtent \$1200 de rente 5% au cours 89½, courtage $\frac{1}{4}$ %?

SOLUTION

Chaque titre de rente coûte \$89½ + $\frac{1}{4}$ = \$89.75

Chaque titre rapporte \$5 par année.

La question peut s'énoncer comme suit :

Si \$89.75 rapportent \$5, quelle somme faut-il pour rapporter \$1200?

$$\frac{89.75 \times 1200}{5} = \$21540 \text{ Rép.}$$

4. Si je place \$5773.75 dans des obligations de chemin de fer 7% au cours 113, courtage $\frac{1}{4}$, quel sera mon revenu annuel?

(1) Prouvez au moyen de deux lignes d'égales longueur, une divisée en seizièmes et l'autre en huitièmes, que les huitièmes sont des parties de l'unité égales à 2 fois les seizièmes.

SOLUTION

Chaque obligation coûte $\$113 + \frac{1}{4} = \113.25 .

Chaque obligation rapporte \$7 par année.

La question peut s'énoncer comme suit :

Si \$113.25 rapportent \$7, que rapporteront \$5773.75

$$\frac{7 + 5773.75}{113.25} = \$357 \text{ Rép.}$$

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.
Equations du 1er degré à deux inconnues :

Si 4 verges de velours et 3 verges de soie coûtent \$33, et 6 verges de velours et 7 verges de soie coûtent \$57 ; quel est le prix d'une verge de chaque espèce ?

SOLUTION

Soit x le prix d'une vg. de velours ; y le prix d'une vg. de soie ; alors
 $4x$ le prix de 4 vgs. de velours, et $3y$ le prix de 3 vgs. de soie ; etc. etc.

$$4x + 3y = 33$$

$$6x + 7y = 57$$

Multipliant la 1^{re} équation par 6 et la 2^e par 4 on a deux nouvelles équations dans chacune desquelles x a le même coefficient.

$$24x + 18y = 198$$

$$24x + 28y = 228$$

En soustrayant l'équation supérieure de l'équation inférieure on fait disparaître, on *élimine*, x , une des inconnues, et on a

$$10y = 30$$

$$y = 3 \text{ Rép.}$$

La 1^{re} équation était $4x + 3y = 33$

Substituant à la quantité $3y$ dans cette équation sa valeur $3 \times 3 = 9$
on a :

$$4x + 9 = 33$$

$$4x = 33 - 9 = 24$$

$$x = 6 \text{ Rép.}$$

Cette manière de résoudre une équation s'appelle *élimination par réduction*.

Premiers éléments de Géométrie pratique

DES QUADRILATÈRES

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Note.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, à chaque problème, faites ou faites faire la figure au tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

On appelle *quadrilatère* une figure terminée par quatre lignes droites.

Chacune de ces lignes droites est un des côtés du quadrilatère. La somme des côtés

est le périmètre du quadrilatère. Le périmètre est composé de lignes. Chacun des angles formés par deux côtés consécutifs est un des angles du quadrilatère.

Les sommets de ces angles sont les *sommets* du quadrilatère.

On désigne un quadrilatère par les quatre lettres placées au quatre sommets, ainsi l'on dit : le carré A B C D. (Fig. 1.)



Le carré est un quadrilatère dont les côtés sont égaux et les angles droits.

Si le carré, (fig. 1), a 1 pouce de côté sa *superficie* ou sa *surface* sera 1 pouce. Son périmètre sera de 4 pouces.

Faites faire sur le tableau ou sur les ardoises 5 carrés : le 1er de 1 pouce de côté, le 2ème de 2 pouces, le 3ème de 3 pouces, le 4ème de 4 pouces, le 5ème de 5 pouces. Faites trouver combien de carrés comme le premier on peut faire avec le 1er, avec le 2e, avec le 3e, etc. La réponse trouvée dans chaque cas sera la superficie du carré dont il s'agit. Ainsi, avec un carré de 2 pouces de côté, on peut faire 4 comme le premier ; avec un carré de 3 pouces de côté on peut faire 9 comme le premier ; avec un carré de 4 pouces de côté, on peut faire 16 comme le premier ; avec un carré de 5, on peut faire 25 comme le premier, etc.

En examinant ces différents carrés, les élèves trouveront facilement que pour trouver la surface d'un carré, on multiplie le côté par lui-même.

Quel est le périmètre d'un carré qui a 1 pouce de côté ? R. 4 pes.—D'un carré qui a 2 pes de côté ? R. 8 pes.—D'un carré qui a 3 pes de côté ? R. 12 pes.—D'un carré qui a 4 pes ? R. 16 pes.—D'un carré qui a 5 pes ? R. 20 pes.— Etc. En examinant ces différents carrés, les élèves trouveront facilement que pour trouver le périmètre d'un carré on multiplie le côté par 4.

PROBLÈMES.—5. On fait peindre le plancher d'une chambre carrée qui a 12 pieds de côté ; que faudra-t-il donner au peintre, si par verge carrée, il prend 25 cts ?

Solution

$$\frac{12 \times 12 \times .25}{4} = 9 \text{ Rép.}$$

6. Le plancher d'une chambre carrée a 121 pieds de surface, quel en est le périmètre ?

Solution

La surface, 121, a été trouvée en multipliant le côté par lui-même. Le nombre qui multiplié par lui-même donne pour produit 121 est 11. Donc le côté est 11, et le périmètre est $11 \times 4 = 44$ Rép.

7. Calculez le prix d'un jardin carré de 280 verges de périmètre, à 12 cts la verge carrée.

Solution

$$\begin{aligned} 280 \div 4 &= 70 \text{ côté du jardin} \\ 70 \times 70 &= 4900 \text{ surface du jardin} \\ 4900 \times .12 &= 588 \text{ Rép.} \end{aligned}$$

Dans le prochain numéro nous traiterons des rectangles.

LANGUE ANGLAISE

LESSON TWENTIETH

REVIEW

Review last lesson. Dictate the following sentence. *At the exhibition last year, the small black horse won the race.*

After it has been written and spelled say, write :

1. The complete subject on a line : *The small black horse.*
2. The bare subject on the next line : *Horse.*
3. The complete predicate on the next line : *At the exhibition last year, won the race.*
4. The bare predicate on the next line : *Won.*

As the subject of a sentence is the part that **names** what is spoken about,—the bare subject must be a **name, name-word, or noun**, for these three words mean the same thing.

Q. In the sentence, — *At the exhibition last year, the small black horse won the race.*—how many **name-words or nouns** are there? **Ans.** There are four name-words : Exhibition, year, horse, race.

Underline, with a double line, the name words used as bare subjects in the following sentences, and with a single line the other name words : Beer is made from barley. Bees make honey. Large quantities of gold are found in Klondike. The day is done. John sees the lights of the village. Moses brought the Hebrews out of the land of Egypt. Joseph was sold by his brothers. (In the next lesson we shall treat of the bare predicate).

DICTATION

A ROVING PAIR

A horse and a *donkey* on neighboring farms formed a *close* friendship with each other and became *inseparable* companions. They used to *wander* about together, the horse *leading the way*, and the donkey following. Their wanderings became very *troublesome*, for *often* they went far away, and were found only with *difficulty*. When the horse was not working and was out in the fields, it was blindfolded to *prevent it* taking the lead.

This *stopped* their wanderings for a *little*, but it was soon *found* that they had *again* begun to *stray* from home. The donkey had *discovered* that with its teeth it could *remove* the bandage from the horse's eyes, and this it regularly did. The pair then went on their wanderings as before, and it was found impossible to keep them apart.

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques, sans que le sens des phrases en fut altéré.

Donkey, ass.—Close, warm.—Inseparable, constant.—Wander, rove.—Leading the way, going in front.—Troublesome, annoying.—Often, frequently.—Difficulty, much trouble.—Prevent it, hinder it from.—Stopped, put an end to.—Little, while.—Found, perceived.—Again, once more.—Stray, wander.—Discovered,—found out.—Remove, take off.—

RECITATION

JOHNNY

Johnny had a golden head
Like a golden mop in blow,
Right and left his curls would spread
In a glory and a glow.

And they framed his honest face
6 ² Like stray sunbeams out of place.

Long and thick, they half could hide
How threadbare his patched jacket hung ;
They used to be his mother's pride ;

She praised them with a tender tongue,
And stroked them with a loving finger
12 That smoothed and stroked and love to tinger.

On a doorstep Johnny sat,
Up and down the street looked he ;
Johnny did not own a hat,
Hot or cold the days might be :

Johnny did not own a boot
18 To cover up his muddy foot.

- Johnny's face was pale and thin,
 Pale with hunger and with crying ;
 For his mother lay within,
 Talked and tossed and seemed a-dying,
 While Johnny racked his brains to think
 24 How to get her help and drink,
 Get her physic, get her tea,
 Get her bread and something nice ;
 Not a penny piece had he,
 And scarce a shilling might suffice ;
 No wonder that his soul was sad,
 30 When not one penny piece he had,
 As he sat there thinking moping,
 Because his mother's wants were many,
 Wishing much but scarcely hoping
 To earn a shilling or a penny,
 A friendly neighbour passed him by
 36 And questioned him : Why did he cry ?

CHRISTINA G. ROSETTI.

To be continued

NOTES

- 2 *Mob*..... A ball made of pieces of rag or of cloth, fastened to a long handle, and used for washing floors and windows.
In bloom..... In bloom, or spread open.
 4 *A glory*..... A golden circle seen round the heads of saints in pictures.
A glow..... A shining brightness.
 6 *Stray sunbeams*... Sunbeams which seem to have lost their way.
 8 *Threadbare*..... Worn to the naked threads.
 12 *Love to linger*..... Love to loiter, or to stay long.
 23 *Racked his brains*... Troubled his brains by thinking very anxiously.
 25 *Physic*..... Medicine.
 28 *Scarce a shilling might suffice* Less than a shilling, 25 cents, would hardly be enough.
 31 *Moping*..... Sitting alone, silent and unhappy.

TENUE DES LIVRES

EXERCICES SUR LE COMPTE D'EFFETS À RECEVOIR.—16. Ex.—1. Vendu à Ed. Muldoon, mdises, \$400 ; reçu en paiement : argent, \$250 ; son billet pour \$150.—2. Vendu à Ed. Louis, sur son billet, mdises, \$375.—3. Reçu acompte sur le billet de Ed. Muldoon, \$100.—4. Vendu à P. Joseph, mdises, \$350 ; reçu en paiement : argent, \$175 ; son billet, \$100 ; balance à crédit. (1).—5. Vendu à Joseph Thomas, sur son billet, mdises, \$350.—6. Vendu à Art. Peters, sur son billet, mdises, \$15.—7. Reçu de Ed. Muldoon, \$50 en paiement de la balance due sur son billet.—8. Acheté de Jos. Martin, mdises, \$390 ; donné en paiement : argent, \$290 ; le billet de P. Joseph à mon ordre, \$100.—Reçu paiement du billet de Art. Peters, à mon ordre. \$15.

(1) Cette opération donne lieu à des écritures dans quatre comptes : Caisse, Effets à recevoir, P. Joseph et mdises.—

Architecture scolaire

(Voir gravure, p. 108)

Dans son rapport sur l'*Instruction publique*, pour l'année 1895-96, l'honorable Surintendant disait :

“ J'ai fait préparer, par les architectes du ministère des travaux publics, une série de plans de maisons d'école à la campagne. Je les ai fait lithographier et je puis maintenant les distribuer gratuitement aux commissaires d'écoles qui m'en feront la demande.

J'ai cru devoir en insérer un fac-simile, sur une échelle restreinte, dans le présent rapport.

Je suis heureux de dire que déjà plusieurs municipalités scolaires se sont empressées de s'adresser à mon département pour se procurer les plans dont elles avaient besoin. Il sera facile aux ouvriers de la campagne de les exécuter, car ils sont simples et compréhensibles. Ils ont aussi l'avantage d'être conformes en tout aux lois de l'hygiène et aux règlements du Conseil de l'Instruction publique.

Les maisons d'écoles jusqu'à présent ont été construites sans plans déterminés, et le Surintendant avait souvent de la difficulté à faire accepter par les commissaires d'écoles les dimensions exigées par la loi.

J'exprime l'opinion que la préparation de ces plans constitue un progrès réel dans le mode de construction de nos écoles.”

Afin d'engager les commissions scolaires à construire des écoles dignes de l'enfance et conformes aux règles élémentaires de l'architecture et de l'hygiène, nous reproduirons dans l'*Enseignement Primaire* toute la série des plans de maisons d'école approuvée par le Surintendant.

De l'hygiène scolaire

Il ne faut jamais nuire à la santé de l'élève ; aussi il importe de donner au père de famille cette conviction que la santé de l'enfant ne peut pas être compromise par la fréquentation de nos établissements scolaires. Pour cela, il convient de considérer les principes qui permettent de réaliser les conditions essentielles sur lesquelles repose l'hygiène dans l'éducation.

EMPLACEMENT SCOLAIRE

Le terrain destiné à recevoir le bâtiment scolaire doit être sec ou rendu sec, situé sur une partie élevée et bien aérée, éloigné de tout établissement bruyant, malsain ou dangereux, de tout endroit insalubre ou marécageux, isolé le plus possible de toute habitation. Sa superficie sera assez spacieuse pour y installer une vaste cour et un jardin ; pour y planter beaucoup d'arbres à une certaine distance du bâtiment scolaire.

ORIENTATION

Les meilleures expositions de l'habitation, en Canada, sont à l'ouest et au sud-est, qui, dans nos climats, permettent l'accès du soleil le matin et le soir.

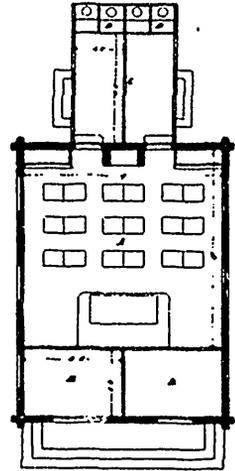
DR. J.-I. DESROCHES.

SÉRIE No 1.

MAISON D'ÉCOLE POUR 15 A 20 ÉLÈVES

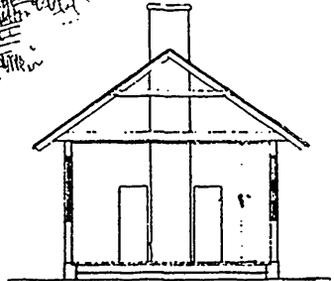
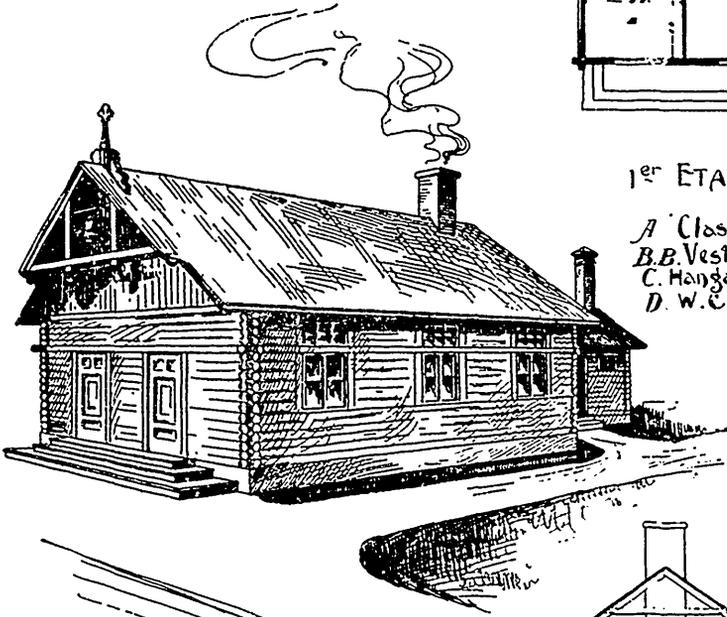
— GRANDEUR 18' x 24' —

COUT APPROXIMATIF \$ 250⁰⁰.



1^{er} ETAGE

- A. Classe
- B. Vestibules.
- C. Hangar à Bois.
- D. W.C.



Section

W. J. Chandler
 architect
 154 S. 3rd St. St. Louis, Mo.

Echelle 16 Pieds au pouce.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LE CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Les nombreux lecteurs de "*L'Enseignement Primaire*" se rappellent sans doute que la livraison du 15 octobre 1897 de cette revue pédagogique, contenait un article dû à la plume de M. C.-J. Magnan, annonçant que l'École normale Laval délivrerait, à la fin de l'année scolaire 1897-98, des certificats d'études primaires.

Cet article était suivi d'un extrait du "*Pionnier de Sherbrooke*", envoyé par M. l'abbé J. L., curé de B. F., où l'on voit que si le certificat d'études primaires n'a pas encore été donné dans cette partie de la province, il le sera bientôt.

Dans la livraison du 15 novembre dernier, Monsieur le rédacteur de *L'Enseignement Primaire* me faisait l'honneur de donner publication à une lettre que je lui adressais à ce sujet, faveur que je n'avais nullement sollicitée. Elle était accompagnée de statistiques indiquant le nombre de certificats d'études primaires délivrés par les écoles catholiques laïques de Montréal, pendant une période de cinq années (1892-93, à 1896-97) ; jusque là, 358 certificats pour le cours élémentaire et 169 pour le cours modèle avaient été délivrés. Pour l'année scolaire qui vient de se terminer, (1897-98,) les certificats accordés sont ainsi répartis entre les six écoles laïques de garçons de Montréal :

	Crs élém.	Cours modèle.	
Académie Com. catholique	23	14	Tot. 37
Ecole Montcalm	24	0	24
Ecole Champlain,	15	1	16
Ecole Sarsfield	13	1	14
Ecole Belmont	7	2	9
Ecole Olier	12	1	13
	94	19	113
Total pour l'année,	94	19	113

Soit un total général de 452 pour le cours élémentaire et 188 pour le cours modèle.

J'ai lieu de croire que tous ceux qui s'occupent d'instruction et d'éducation dans les écoles primaires de cette province, ne liront pas sans quelque intérêt le résumé suivant, du règlement qui régit l'obtention du certificat en question, dans les écoles ci-haut mentionnées.

1° A la fin des cours élémentaire et modèle, (4e et 6e années respectivement) les élèves subissent un examen final, et un certificat est délivré à ceux qui ont conservé au moins 50 pour cent, sur chacune des matières du cours ; ce certificat porte que l'élève a subi son examen en français, en anglais, ou dans les deux langues.

D'une manière satisfaisante, s'il a conservé une moyenne général de 50 pour cent.

Avec distinction, s'il a conservé une moyenne générale de 60 pour cent.

Avec grande distinction, s'il a conservé une moyenne générale de 75 pour cent.

Avec la plus grande distinction, s'il a conservé une moyenne générale de 90 pour cent.

La dictée sur la langue maternelle et l'arithmétique sont éliminatoires.

2°. Les questions sur les diverses matières sont préparées par M. le Directeur général, et sont les mêmes pour tous les élèves des classes correspondantes des différentes écoles.

3°. Les professeurs des classes dont les élèves doivent subir l'examen, sont chargés par les principaux d'aller dans l'école qui leur est indiquée pour y donner et surveiller les diverses compositions, les recueillir, et après les avoir scellées en présence du principal de l'école où ils ont été délégués, ils sont tenus de les porter au bureau du directeur-général.

4°. Cet examen de concours a lieu chaque année au commencement du mois de mai, ce qui permet de faire la correction de toutes les compositions et préparer les certificats pour la distribution des prix.

5°. Toutes les compositions données sur une matière sont corrigées par la même personne ; mais nul professeur qui a enseigné dans les classes de 4e ou de 6e année, n'est admis à la correction des épreuves.

Je joins à ce résumé, une série de questions posées au dernier concours (mai 1898) ; libre à monsieur le rédacteur d'en donner ou non, connaissance aux instituteurs et institutrices de cette province. (1)

Comme du choc des idées jaillit la lumière, il pourrait se faire que la publication de ces documents donnerait lieu à une petite polémique pédagogique qui attirerait peut-être l'attention des chefs d'institutions et des autorités scolaires.

Dans tous les cas, il faut que *l'idée de sanctionner les études primaires fasse son chemin.*

F.-X.-P. DEMERS. (2)

(1) *Note de la rédaction.*— Aussitôt que nous pourrons disposer dans la revue d'un espace suffisant, nous publierons ces intéressants documents.

(2) Nous continuerons dans la prochaine livraison l'excellente étude *À la recherche de la Vérité.*

AU COIN DU FEU

Plus de mère

Souvenir du 12 octobre 1897.

Dédié à Jean-Charles, Jeannette, Gabrielle et Pierre-Paul.

Pauvres petits enfants, vous n'avez plus de mère !
 La mort vous l'a ravie au milieu du festin.
 Il faut, sans murmurer, boire la coupe amère :
 Hélas ! votre destin.

Souvenez-vous, enfants, que vous aviez pour mère,
 Une femme de foi, d'amour et de bonté,
 Qui jeta sur ma vie, en sa course éphémère,
 Les doux rayons de la clarté.
 Rêvant toujours du ciel, elle était bonne et douce ;
 Sa belle âme était blanche à l'heure des adieux :
 Aussi, la Mort l'a prise en ses bras, sans secousse,
 Et puis s'est envolée aux cieus.
 Elle est là, maintenant, au milieu des chœurs d'anges :

Suppliez-la de vous conduire, par la main,
 A travers les ténèbres et la noirceur des fanges
 Qui joncheront votre chemin.
 Hélas ! chers orphelins, qu'un ciel plein de clémence
 A toujours abrités, non, vous ne pouvez pas
 Mesurer, maintenant, la profondeur immense
 De l'abîme ouvert sous vos pas.
 Allez, sur son tombeau, pleurer au cimetière :
 Elle est là qui repose, deux anges à ses côtés,
 Parlez bas, elle dort toute la nuit entière
 De son heureuse éternité.
 Tous unis, qu'une sainte amitié vous rassemble :
 C'est le baume du cœur quand on a bien souffert ;
 Et, pour vous consoler, venez prier ensemble
 Auprès de votre nid désert.
 N'allez pas l'oublier cette mère chérie,
 Qui, jusques au cercueil vous prodigua ses jours !
 Conservez, à jamais, son image attendrie
 Aimez-la bien, toujours, toujours.

A. MORISSET.

CHARLES II ET SAINT ANTOINE

Charles II, roi d'Angleterre, avait une grande confiance dans le bon saint Antoine. Pendant son exil à Cologne, on lui déroba, un jour, le peu d'argent qu'il avait avec lui. Sans délai, il envoya un de ses domestiques chez les Frères Mineurs, leur demandant d'invoquer saint Antoine en sa faveur. Le jour suivant, l'un des Pères Franciscains traversait l'église, quand il vit un homme indiquer du doigt un confessionnal, puis se retirer sans prononcer un mot. Le Père entra dans l'endroit indiqué, et y trouva une bourse pleine d'argent qu'il alla immédiatement remettre au Gardien. Cette bourse contenait exactement la somme qui avait été dérobée à Charles II. Ce prince a lui-même signé l'attestation de la véracité de ce fait.

ESPOIR EN DIEU

Écoutons ce cri lamentable d'un poète qui a voulu vivre sans Dieu, et que son aveu serve de leçon à ceux qui cherchent à arracher la foi chrétienne du cœur de nos vail-
 lantes populations :

Si mon cœur fatigué d'un rêve qui l'obsède,
 A la réalité revient pour s'assouvir,
 Au fond des vains plaisirs que j'appelle à mon aide,
 Je trouve un tel dégoût que je me sens mourir.
 Aux jours même où parfois la pensée est impie,
 Où l'on voudrait nier pour cesser de douter,
 Quand je posséderais tout ce qu'en cette vie,
 Dans ses vastes désirs l'homme peut convoiter ;

Quand Horace, Lucrèce et le vieil Epicure,
 Assis à mes côtés m'appelleraient heureux ;
 Quand tous ces grands amants de l'antique nature
 Me chanteraient la joie et le mépris des dieux ;
 Je leur dirais à tous : " Quoi que vous puissiez faire,
 Je souffre, il est trop tard ; le monde s'est fait vieux ;
 Une immense espérance a traversé la terre ;
 Malgré nous, vers le ciel, il faut lever les yeux.

ALFRED DE MUSSET.

Mère et Enfant

PAR MADAME SOPHIE HUR



Mes deux yeux sont tes deux bluets.

Ta fleur sait t'embrasser aussi.

I

— Je possède, dit la mère,
Deux bluets d'un bleu si doux
Que ceux des champs sont jaloux.
Qui devine le mystère?... "

L'enfant dit en riant : "Oh ! moi, je m'y
[connais :
Mes deux yeux sont tes deux bluets. "

II

— "J'ai toujours, fraîche et vermeille,
Une fleur qui sait parler,
Et sourire et m'appeler ;
C'est bien une autre merveille. "

L'enfant dit en touchant ses lèvres : " M'y
[voici !
Ta fleur sait t'embrasser aussi. "

III

— "J'ai, sans qu'on y prenne garde,
Un collier qui n'est pas d'or,
Mais plus précieux encor :
Mon cou, nuit et jour, le garde.

— " Ton collier, dit l'enfant, je ne m'y
[trompe pas,
Est fait de mes deux petits bras. "

IV

— " Je possède une autre chose,
Sans laquelle je mourrais,
Quand même je garderais
Collier, bluets, fleur qui cause... "

L'enfant dit, tout ému d'amour et de bon-
[heur :
— " Cette fois, mère, c'est mon cœur. "



Ton collier est fait de mes deux petits bras.

" Cette fois, mère, c'est mon cœur. "



LE COIN DES ENFANTS

PROBITÉ

Un monsieur, cheminant sur un trottoir, rencontra un enfant qui semblait chercher un objet perdu et qui pleurait.

— Qu'as-tu donc ? lui dit-il.

— Ah ! monsieur, ma mère m'avait donné un sou pour acheter du lait, et je l'ai perdu.

— Eh bien, mon *petit*, ton malheur est *réparable*. Tiens ! voilà un autre sou, et ne pleure plus.

Cela dit, il s'éloigna ; mais à cinquante pas de là, il entend *courir* derrière lui ; c'était l'enfant qui voulait le rejoindre.

— Monsieur, dit l'enfant tout joyeux, j'ai *retrouvé* mon sou et je vous rends le vôtre.

TH. LOUBENS.

LA SCIENCE AMUSANTE

LA VAPEUR (*suite*)

FANNY

Mais le ballon deviendrait beaucoup plus dur ; parce que, quand vous soufflez, vous n'avez pas beaucoup de force, tandis que la vapeur en a bien davantage, et vous en auriez bientôt la preuve, car si vous y introduisiez toujours de la vapeur, elle finirait par le faire éclater, quand bien même il serait en fer, au lieu d'être en caoutchouc.

SOPHIE ET CLÉMENCE

Nous comprenons à présent.

CAROLINE

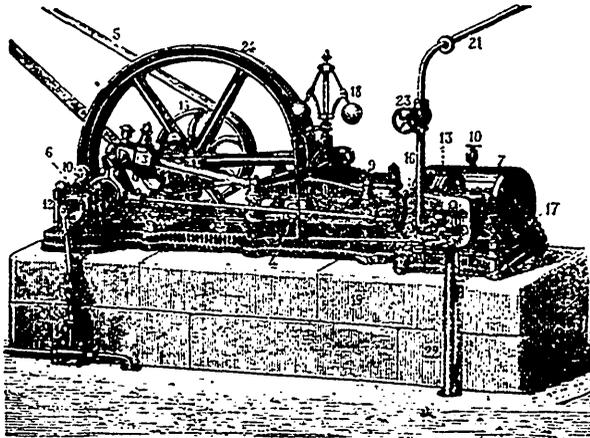
Et moi aussi.

FANNY

Alors vous allez certainement vous faire une idée approximative d'une machine à vapeur.

(1) La belle gravure placée en tête du *Coin des enfants* est reproduite du *Noël*, de Paris, "gentille" revue catholique, publiée au No 8, rue François 1er.

Une machine à vapeur se compose d'abord d'une grande marmite fermée, placée sur un fourneau. Au moyen d'une pompe, on tient toujours cette marmite aux deux tiers pleine d'eau. Cette eau, en bouillant, produit beaucoup de vapeur qui, ne trouvant pas d'autre issue, se précipite dans un tuyau avec une violence incroyable. Ce tuyau aboutit à une espèce de colonne de fer creuse dans laquelle se trouve un piston mobile tout à fait semblable au piston d'une seringue. Par un mécanisme ingénieux, la vapeur qui afflue dans la chaudière presse tantôt le piston en dessous, et tantôt en dessus, alternativement ; en sorte que le piston monte et descend continuellement. Et de même que le pied de la fileuse, en montant et en descendant, fait tourner son rouet, ainsi le piston de la machine à vapeur fait tourner les roues du bateau. Or, en tournant, les roues, qui sont garnies de planches, chassent l'eau, et le bateau avance absolument comme s'il était poussé par des rames : seulement c'est la vapeur qui est le rameur.



1. Arbres.—2. Bâti.—3. Bielle.—4. Coulisseau.—5. Courroie de transmission.—6. Coussinet.—7. Cylindre.—8. Excentrique.—9. Glissière.—10. Graisseur.—11. Manivelle.—12. Palier.—13. Pompe d'alimentation.—14. Piston.—15. Poulie de commande.—16. Presse-étoupe.—17. Purgeur.—18. Le régulateur à force centrifuge.—19. Socle.—20. Tiroir.—21. Tuyau d'admission.—22. Tuyau d'échappement.—23. Valve d'admission.—24. Volant.

CLÉMENCE

La vapeur est donc bien puissante ?

FANNY

Je le crois bien ; car, si elle s'accumulait trop dans la chaudière, c'est-à-dire si on ne lui offrait pas une issue quand elle passe un certain degré, la chaudière viderait en mille pièces, et tuerait ou blesserait tous ceux qui sont alentour.

SOPHIE

Voilà qui n'est pas rassurant.

(à suivre)

LA PAGE DE LA JEUNE FILLE

La fiancée

I

Marguerite sortant de l'église.—Vous connaissez sans doute sous ce titre une belle gravure d'après un tableau d'Ary Sheffer. La jeune fille ressemble à l'innocence descendue sur la terre ; le génie du peintre a su réunir en elle tous les éléments qui composent la grâce chrétienne : un visage ou l'âme se manifeste tout entière dans ses nuances les plus délicates et qui est, pour ainsi parler, l'âme elle-même ; des yeux où sourient la pudeur et l'humilité ; des lèvres d'où ne peut sortir qu'une voix angélique et, dans le reste du corps, ces traits vraiment spirituels, sous lesquels on ne soupçonne pas le corps, que les plus grands artistes, que les artistes les plus chrétiens n'ont pas hésité à donner à la Vierge et aux Saintes, les seuls enfin que la loi du Christ nous permette ici-bas d'aimer. Cette grâce qu'on ne saurait aimer impurement, ce sourire pudique qui ne peut exciter qu'une affection aussi pudique, ces traits qui ne sont que le doux rayonnement de l'âme, Ary Scheffer en a pu trouver le modèle chez beaucoup de nos filles et de nos sœurs, et ce sont ceux de ma fiancée.

Comme la Marguerite de Goethe, elle ressemble à l'ange de la pudeur. Phidias ne l'eût pas trouvée belle sans doute, et elle n'a en effet rien de régulièrement parfait. On ne se sent attiré que par son visage ; c'est ainsi qu'à sa vue, on donne raison à la théorie chrétienne de l'art, qui veut que le peintre et le sculpteur concentrent tout leur génie dans la tête de leurs personnages, dans la tête, seule marque de notre personnalité, seule partie intelligente et vraiment aimable de notre corps, seul vrai séjour de l'âme. Aussi, si Phidias n'eût rien admiré dans ma fiancée, il faut plaindre le pauvre Phidias. Fra Angelico, lui, Lucca della Robbia, Mazaccio, le Pérugin et Raphaël, toute la lignée enfin des artistes catholiques, se fussent arrêtés en la voyant et auraient rêvé devant elle des sainte Agnès, des sainte Cécile, des sainte Elizabeth, des Madones surtout ; en un mot, les types divins de la virginité, de la modestie, de la charité et du martyre !

LEON GAUTIER.

DOCUMENTS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A Messieurs les Commissaires et Syndics d'écoles catholiques de la province de Québec.

QUÉBEC, 31 AOUT 1898.

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Gouvernement a bien voulu acquiescer à la demande du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et a décidé d'envoyer gratuitement " *L'Enseignement Primaire* " à chacune des écoles primaires sous le contrôle des commissaires et des syndics d'écoles catholiques.

Cette décision a été prise dans le but d'aider les instituteurs et les institutrices dans la tâche ardue qu'ils ont à remplir et de les tenir au courant des progrès de l'enseignement, comme de développer davantage leurs connaissances pédagogiques.

Cette revue, placée sous la direction d'un instituteur actif et zélé et rédigée par des écrivains de mérite, sera d'un grand secours aux titulaires des écoles, en leur enseignant les meilleures méthodes pédagogiques et en se faisant l'interprète fidèle des aspirations nationales du peuple.

Chaque arrondissement d'école recevra donc gratuitement, "*L'Enseignement Primaire*" qui sera la propriété non pas de l'instituteur ou de l'institutrice, mais de l'école elle-même.

Je vous prie, messieurs, de voir à ce que les numéros de cette revue soient conservés soigneusement dans chaque école, pour qu'à la fin de l'année ils puissent être reliés et former le noyau d'une bibliothèque pédagogique.

Veuillez donner instruction au secrétaire-trésorier de votre municipalité scolaire de faire relier, tous les ans, ce journal et de faire imprimer sur le couvert le nom de la municipalité scolaire et le numéro de l'arrondissement auquel la revue appartiendra.

Les instituteurs et les institutrices ne devront point, à l'expiration de l'année scolaire, s'approprier les numéros de "*L'Enseignement Primaire*", mais les remettre au bureau du secrétaire-trésorier pour qu'il les fasse relier pendant la vacance.

Ils devront aussi retirer eux-mêmes du bureau de poste de leur paroisse les numéros du journal adressé à leur école.

BOUCHER DE LA BRUÈRE,
Surintendant.

A Messieurs les Commissaires et Syndics des écoles catholiques.

QUÉBEC, 15 juin 1898.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les amendements qu'il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en Conseil, par arrêté en date du 2 juin dernier, de faire aux articles 107 et 124 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour se conformer à une résolution adoptée par ce comité à sa séance du 11 mai dernier.

Ainsi amendés, ces règlements se lisent comme suit :

Art. 107. Toutes les salles de classe seront suffisamment pourvues de bonnes tables ou de pupitres et de sièges à dossiers qui devront être faits d'après les plans approuvés par le Surintendant et seront acceptés par l'inspecteur d'écoles.

Art. 124. Il y aura, le matin et le soir, vers le milieu de la classe, une récréation d'au moins dix minutes, pendant laquelle les enfants sortiront de l'école. La récréation du milieu du jour sera d'au moins une heure et quart. *Mais les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre les mesures nécessaires pour que les élèves soient surveillés pendant ces différentes récréations.*

Vous devrez prendre note de ces changements et vous conformer, à l'avenir, aux dispositions de ces articles tels qu'amendés.

BOUCHER DE LA BRUÈRE,
Surintendant de l'Instruction publique.

**Cent septième conférence de l'Association des Instituteurs de
la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier,
tenue le 27 mai 1898.**

Étaient présents :

M. F.-X.-P. Demers, président ; M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques-Cartier ; M. U. E. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal ; MM. les Inspecteurs Lippens, McGown et Cléroux ; MM. J. O. Cassegrain, A. D. Lacroix, H. O. Doré, P. L. O'Donoghue, L. A. Primeau, J.-B. Martel, J. H. Gervais, Arth. Beaudin, A. Boivin, N. E. Gobeil, J. T. Bergeron, N. Allaire, F. Vien, R. de la Cuéva, G. J. Ducharme, L. J. R. Bellefeuille, J. E. Leroy, S. Boutin, O. Roy, I. C. St-Amour, L. P. J. Jasmin, J. N. Primeau, J. L. Tremblay, J. N. Perreault, H.

O'Donoghue, J. J. Maguire, J.-B. Paquette, A. P. Gélinas, A. Leblond de Brumath, P. E. Smith, Is Doré, J. R. E. Ducharme, N. Brisebois, J. P. Thibault, J. V. Desaulniers, T. M. Reynolds, W. Meloche, J. H. Rondeau, G. E. Pagé, M. Tremblay, J. S. Ménard, C. E. O'Ryan, J. J. McCullen, U. Barthélemy, M. Lanctot, J. A. Brisebois, A. C. Miller, J. T. Courtney, L. E. Warren, T. Allaire, L. F. Ramsay, Lalonde, Lefebvre, Raymond, J. Hogan, C. Leblanc, N. Bélisle, A. J. Saunders, A. L. Auger, J. E. Bernier, P. E. Poupart, C. Smith, etc., et les élèves de l'École Normale Jacques-Cartier.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la précédente conférence tenue à l'Académie du Plateau, le 28 janvier dernier, qui est adopté après quelques remarques de Monsieur le Président.

Le trésorier étant retenu par la maladie, la lecture de son rapport est renvoyée à la prochaine réunion.

Sur proposition de M. N. Brisebois, appuyée par M. Lippens, il est résolu que M. N. Perrault soit prié d'agir comme secrétaire-trésorier *pro tempore* et de prélever les contributions des membres.

ÉLECTION DES OFFICIERS

Il est proposé par M. N. Perrault, appuyé par M. Leblond de Brumath : Que MM. J. H. Gervais et J. V. Desaulniers agissent comme scrutateurs. Adopté.

Le dépouillement des bulletins donne le résultat suivant : MM. F. X. P. Demers, président ; J. J. Maguire, vice-président ; J. V. Desaulniers, secrétaire-archiviste ; J.-H. Bergeron, secrétaire-trésorier ; J. O. Cassegrain, délégué à la commission administrative du fonds de pension.

Il est proposé par M. J. V. Desaulniers, appuyé par M. Lippens : Que les membres qui, jusqu'ici, ont composé le comité permanent du fonds de pension soient tous réélus et que M. Perrault fasse aussi partie de ce comité. Adopté.

Il est proposé par M. N. Brisebois, appuyé par M. N. Perrault : Que les messieurs suivants soient nommés membres du conseil d'administration ; MM. A. D. Lacroix, T. M. Reynolds, J. Hogan, C. Courval, N. Brisebois, L. A. Primeau, N. Nolin, G. E. Pagé, et J. E. Leroy. Adopté.

Il est proposé par M. L. A. Primeau, appuyé par M. A. D. Lacroix : Que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge. Adopté.

Sur proposition de M. U. E. Archambault, appuyée par M. B. Lippens, il est résolu :

Que les membres de l'association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier ont appris avec la plus vive satisfaction que le gouvernement a fait droit à leur demande, en nommant M. T. Stenson, membre du Conseil de l'instruction publique.

M. Stenson, bien que sorti de l'enseignement, a exercé la profession d'instituteur et d'inspecteur d'écoles avec autant d'intelligence que de succès, il connaît parfaitement les besoins de nos écoles et contribuera, nous en avons la conviction, à en relever le niveau, tout en faisant honneur au corps enseignant et à la haute position que le gouvernement lui a confiée.

Que copie de la présente résolution soit adressée au gouvernement et à M. Stenson avec nos félicitations.

M. l'abbé Verreau demande la parole pour rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans un article publié par "*L'Enseignement Primaire*" en date du 15 novembre dernier, au sujet du "*Journal de l'Instruction Publique*" publié par l'honorable P.-J.-O. Chauveau.

"*L'Enseignement Primaire*" dit-il en résumé, fait sur le journal publié par l'honorable Chauveau, des remarques que je ne dois pas laisser passer inaperçues.

L'article se lit comme suit :

" En 1857, en même temps qu'il fonda les écoles normales, l'honorable P. J. O. Chauveau, alors surintendant de l'Instruction publique, fit paraître aux frais du gouvernement, le journal de l'Instruction Publique, qui coûtait annuellement au pays plus de quatre mille dollars. Il en fut le premier rédacteur.

" La grande influence politique dont il jouissait, l'excellente réputation oratoire et littéraire qu'il s'était conquise à juste titre firent accepter favorablement son journal par tous les hommes instruits de la province et même de l'étranger. C'était une publication vraiment scientifique. Dans chaque numéro, il publiait une revue mensuelle

“ des événements qui s'étaient produits dans le monde entier, et ces revues étaient en même temps une mine de renseignements utiles et autant de petits chefs-d'œuvre littéraires.

“ *Mais l'honorable P. J. O. Chauveau planait trop haut dans les sphères éthérées pour descendre au niveau de l'humble instituteur.* Aussi son journal n'était-il lu que par les hommes instruits, les amateurs de la bonne littérature, et ceux qu'il aurait dû atteindre n'en profitaient pas. Les reproductions pédagogiques même étaient hors de la portée des instituteurs ordinaires.....”

J.-V. DESAULNIERS,

Secrétaire.

(à suivre.)

Cent dix-neuvième réunion des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le vingt-huit mai, 1898

La séance s'ouvre à neuf heures et demie sous la vice-présidence de Monsieur L. Bergeron.

Présents : L'honorable P. B. de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique ; M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval ; M. L.-A. Caron, ptre, assistant-principal ; MM. J.-P. Ruel, Genest Labarre, L. Vien, inspecteurs d'écoles ; M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École normale Laval ; MM. J. Létourneau, J. Ahern, J.-D. Frève, C.-J. Magnan, N. Tremblay, Z. Bergeron, O. Goulet, P. Goulet, G.-P. Renaud, N. Mercure, J.-B. Tremblay, W. Noreau, Th. Fournier, J. Boily, A. Deléglise, M. Côté, E. Parent, A. Vallée, A. Filteau ; MM. Blais et Arsenaault, maîtres d'études et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Après la lecture du procès-verbal, M. le trésorier reçoit les contributions annuelles et donne son rapport sur les finances que l'on adopte unanimement.

Les élections donnent le résultat suivant : M. Léonel Bergeron, président ; N. Tremblay, vice-président ; A. Filteau, secrétaire ; J. Létourneau, trésorier, réélu unanimement.

J. Ahern, délégué à la commission administrative.

Proposé par M. Vien, inspecteur d'écoles, secondé par M. J.-P. Ruel, inspecteur, que les membres du comité de régie soient tous réélus. — Adopté.

M. Vien, inspecteur, offre des remerciements aux membres sortant de charge.

M. A. Brochu, qui devait donner une conférence sur la calligraphie, n'a pu se rendre à Québec, vu le mauvais état de sa santé. M. le président fait alors la lecture du travail que le conférencier lui a envoyé.

Proposé par M. J.-D. Frève, secondé par M. Th. Fournier, que cette conférence remercie M. A. Brochu pour le bon travail qu'il a bien voulu lui soumettre. — Adopté.

M. N. Tremblay fait ensuite une savante dissertation sur l'écriture droite et montre ses grands avantages sur l'écriture inclinée. La tenue de la plume et la position du corps sont ainsi faciles et naturels. L'élève parvient rapidement à écrire bien et même très bien. Il ne s'occupe pas du côté hygiénique de la question : des experts l'ont déjà traité longuement. L'écriture droite, dit-il, aidera à l'enseignement du dessin. Enfin M. Tremblay prouve ce qu'il a dit en soumettant à l'appréciation des auditeurs quelques pages d'écriture inclinée et d'écriture droite, lesquelles ont été écrites par des élèves de sa classe. Les progrès sont très sensibles. M. J. Ahern fait remarquer que la plupart des élèves quittant la classe après leur première communion et que pendant deux ans, ne faisant que des liaisons ne savent plus écrire au bout de quelques années. Ils ont même honte de signer leur nom. Il faudrait, dit-il, faire écrire des lettres et des mots et non des liaisons, et cela dès le commencement. Si l'on enseigne à lire et à écrire simultanément on est forcé d'adopter l'écriture droite : l'élève écrivant droit naturellement. Il doit se tenir droit et non pas avoir la tête un peu inclinée à gauche.

Leçon pratique de rédaction à l'école primaire par M. C.-J. Magnan. Ce n'est pas de la littérature qu'il importe d'enseigner à l'enfant, mais il faut lui apprendre à parler. On peut commencer par la description des choses qui l'intéressent le plus. A l'aide d'une main dessinée sur le tableau noir, M. Magnan donne une leçon de rédaction à quelques petits enfants. Aux diverses questions qui leur sont posées, les élèves répondent : L'homme a deux mains, cinq doigts à chaque main, etc.

Il faut s'appliquer à faire trouver le sujet, le verbe et le complément, il est important de leur enseigner la ponctuation dès qu'ils commencent à écrire. Un élève résume la leçon et l'écrit au tableau.

M. Vien dit que ce sont les exercices de rédaction qui manquent dans son district et non pas l'écriture ; puis il exprime l'espoir que dans un avenir très prochain, *L'Enseignement Primaire* sera gratuitement envoyé à tout le personnel enseignant.

Au milieu des applaudissements, M. le Surintendant se lève et dit qu'à la dernière réunion du conseil de l'Instruction publique, on a recommandé au gouvernement de faire en sorte que cet utile et intéressant journal parvienne à tous les instituteurs et à toutes les institutrices. Il félicite le rédacteur-en-chef et lui dit qu'ainsi transformé, *L'Enseignement Primaire* est admiré même en Europe. Il constate de grands progrès dans l'enseignement depuis l'établissement des conférences et la fondation de cette revue pédagogique.

M. C.-A. Lefèvre ne pouvant donner sa conférence sur le dessin et le programme étant épuisé, la séance s'ajourne.

Voici l'ordre du jour pour la prochaine réunion, en septembre.

M. J. Bern : Une conférence sur la tenue des livres.

M. C.-A. Lefèvre : Une leçon pratique de dessin à l'école primaire, cette leçon sera donnée à de jeunes élèves devant la conférence.

Sujet de discussion : Enseignement de l'histoire à l'école primaire.

A.-M. FILTEAU,

Secrétaire.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Québec, 11 septembre 1898.

Monsieur le SURINTENDANT
de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Pour me conformer à l'article 36 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique concernant le bureau central des examinateurs catholiques, j'ai l'honneur de vous soumettre les quelques notes suivantes :

Les membres du bureau central se sont réunis pour la première fois le 25 février dernier, alors qu'ils ont élu Mgr J.-C. K.-Laflamme président, et M. F.-X.-P. Demers vice-président. A cette réunion, le bureau s'est occupé spécialement de l'étude des règlements qui le régissent, et il a cru devoir suggérer plusieurs amendements qui vous ont été soumis et dont la plupart ont été adoptés par le comité catholique, à sa session du mois de mai dernier.

L'horaire de l'examen et les questions auxquelles les candidats ont eu à répondre sur les diverses matières du programme ont été adoptés à la seconde session du bureau, tenue le 17 mai dernier. J'annexe à ce rapport la série des questions, en français et en anglais, pour les aspirants aux brevets d'école élémentaire, d'école modèle et d'académie, ainsi que l'horaire de l'examen qui a été fidèlement suivi dans chacune des vingt-sept localités désignées par l'article 4 des règlements. Je joins aussi à ce rapport les *Instructions* transmises aux examinateurs-délégués et plusieurs autres circulaires, formules, etc., qu'il a été nécessaire de faire imprimer.

Conformément à l'article 6, l'examen a commencé partout le 5 juillet et il a duré deux jours et demi pour le diplôme élémentaire, trois jours pour le diplôme modèle et quatre jours pour le diplôme académique. Tout s'est passé d'une manière très satisfaisante, sous la surveillance des examinateurs-délégués que vous avez bien voulu nommer.

Les épreuves des candidats n'ayant été transmises sous enveloppes cachetées, le bureau s'est réuni de nouveau, le 12 juillet, pour les corriger. Il y avait plus de 20,000 compositions diverses à examiner attentivement et ce travail très considérable a été fait par les membres du bureau dans l'espace de quatre semaines.

Après que toutes les notes eussent été enregistrées, il y eut une quatrième session pour l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé sur chaque matière le nombre de points requis.

Tous les brevets ont été remplis et envoyés aux candidats heureux et j'ai, de plus, écrit à tous ceux qui n'ont pas réussi dans leur examen pour leur faire connaître sur quelles matières ils n'ont pas obtenu la moitié des points accordés.

Inutile de vous dire, Monsieur le Surintendant, que l'organisation des examens dans vingt-sept localités différentes de la province, la préparation des questions soumises aux aspirants, la correction de vingt mille devoirs, l'enregistrement et l'addition de toutes les notes, la préparation et l'envoi des diplômes, les avis à donner aux candidats qui ont failli, la correspondance avec plus de mille personnes, etc., représentent un travail très considérable qui a heureusement été conduit à bonne fin et de manière, du moins le bureau l'espère, à donner satisfaction au comité catholique, aux intéressés et au public en général.

Les recettes du bureau, qui proviennent du droit d'examen des candidats, ont été employées à défrayer les dépenses d'impressions, à l'achat du papier et des autres objets fournis aux aspirants, aux frais de correspondance, au paiement des examinateurs-délégués, au nombre de trente-sept, à qui le bureau a accordé quatre piastres par jour et leurs frais de déplacement. À l'époque fixée par l'article 39, je vous soumettrai un état détaillé de ces recettes et de ces dépenses.

Grâce à la générosité dont vous avez fait preuve en payant les dépenses de voyages que les membres du bureau ont été obligés de faire pour assister aux séances, il est resté une balance qui a permis de donner à chacun des membres du bureau la somme de \$132, rémunération, je n'en doute pas, que vous trouverez insuffisante. Si le bureau avait eu à payer les frais de voyages de ses membres, chacun n'aurait reçu qu'environ \$90,00.

1,034 aspirants en règle ont été admis à subir l'examen. Plusieurs autres jeunes filles avaient demandé leur admission; mais j'ai dû les refuser, parce qu'elles n'avaient pas encore seize ans révolus.

Sur ces 1,034 candidats, 642 demandaient le diplôme élémentaire; 386 demandaient le diplôme modèle et 6 demandaient le diplôme académique.

615 ont réussi et il a été distribué 378 diplômes d'école élémentaire; 232 diplômes d'école modèle et 5 diplômes d'école académique.

419 candidats ont failli, 264 pour le diplôme élémentaire; 154 pour le diplôme modèle et 1 pour le diplôme académique.

Il y a donc environ 60% des aspirants qui ont réussi et 40% qui ont échoué.

Quant à l'âge des candidats, j'ai constaté que 335 avaient moins de 17 ans, c'est près du tiers du nombre total.

Voici la liste des personnes à qui des diplômes ont été octroyés :

Liste des Candidats qui ont obtenu un Brevet à la dernière session du Bureau central (1)

MONTREAL

MODÈLE FRANÇAIS—*Distinction* : Alary, M.-Lse-Bernadette; Claude, M.-Blanche-Florida; Croteau, M.-Julie-Rosilda-Stella; Hémond, M.-Lse-Eva; Brazeau, M.-Angéline; Tremblay, M.-Rose-Alba-Graziella; Marion, M.-Eud.-Azilda (alias) M.-Rose;

(1) Pour la liste des brevets élémentaires, voir la livraison précédente.

Renaud, M.-Rose; Raymond, M.-Phélonise; Caron, M.-Robertine; Beausoleil, M.-Clémentine-Albina; Jolicœur, M.-Reine; Parent, M.-Valérie-Pabiola; Désormeau, M.-Malvina; Limoges, M.-Louise; Neveu, M.-Rose-Bernadette; McDuff, M.-Cora; Paré, M.-Antoinette-Bernadette; Larivière, dite Chapdelaine, M.-Ménéda; Dansereau, M.-Louise; Carboneau, M.-Rose-Émélie; Vallière, M.-Blanche; Dauphinais, Albina; Flamand, M.-Rose-Alma; Lagacé, M.-Rose-de-Lima; Cantin, M.-Mélinda-Dulcina; Dasyva, Pierre-Léon; Emard, M.-Lucile-Rachel-Exilda; Jolicœur, M.-Rose-Anne; Lefebvre, M.-Joséphine; Lefebvre, M.-Albertine; Villeneuve, M.-Lise-Adiana; Lippé, M.-Élisabeth-Alice; Gauthier, Rose-Anna;

MODÈLE ANGLAIS.—*Distinction*: Précourt, M.-Séraphine-Rosanna; McKenna, Maude; Kinchella, Sarah-Ann; Foley, Catherine (Katie); Lyons, Sarah-Agnes; Sarault, M.-Lise-Caroline; Clerk, Louisa-Agnes-M.; Morris, Margaret; Bombardier, Florence; Downes, M.-Catherine; McNamara, Mary; Perdrix, M.-Valérie-Joséphine; Bénard, Antoinette-Élis.-Élmire; Renaud, Joseph-Onézime.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction*: Louvray, Pierre-Gaston; Pleau, M.-Stéphanie; Moreau, M.-Lise-Georgiana; Prud'homme, M.-Anne.

QUÉBEC

MODÈLE FRANÇAIS.—*Satisfaisant*: Fortier, M.-Jeanne-Blandine; Allen, M.-Agnès-Claudia; Morisset, M.-Flavie-Léontine; Dionne, Marie-Louise; Turgeon, M.-Valentine-Élmire.

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction*: Beaudoin, Anne (Annie) Léonida; Gignac, M.-Agnès; Frenette, M.-Anaïs; Bouchard, M.-Philomène; Gosselin, M.-Georgiana; Laflamme, M.-Claudia; Launière, M.-Céline-Salomée; Boucher, M.-Élmina; Morency, M.-Bernadette; Thérien, M.-Élizab.-Rose-Anna; Bédard, M.-Alma; Pâquet, M.-Hélène-Vorida; Dionne, M.-Virginie-Amélie; Pruneau, M.-Zoé; Bernier, M.-Alice-Ernestine; Méthot, M.-Antoinette; Genest, M.-Amarilda; Larose, M.-Alice-Gratia; Beauhieu, M.-Philomène-Marianne; LeBoutillier, Elisabeth-Elisa; Bergeron, M.-Louise; Poiré, M.-Lydia; Dussault, Blanche-Laurina; Drolet, M.-Julie-Flora; Roy, M.-Léda-Alphonsine; Proulx, M.-Amarylis; Pâquet, M.-Anna; Morin, M.-Hélène-Fridoline; Dion, M.-Ange-Antoinette-Virginie; Pouliot, M.-Philomène-Irma; Joséphine-Claudia; Sylvain, M.-Hermine; Turgeon, M.-Alice; Plante, M.-Alma; Garon, M.-Eugénie-Hernance; Laliberté, M.-Louise-Georgiana-Alma; Deschênes, M.-Adrienne-Adéla; Blanchet, M.-Cécile; Dumas, M.-Rose-Délina-Alice; Corriveau, M.-Flodie; Chamberland, M.-Anne-Alma; Bégin, M.-Elise; Carrier, M.-Adélaïde-Léopoldine; Desjardins, Anne-Marie; Dussault, M.-Flore-Emma-Amarilda.

MODÈLE ANGLAIS.—*Distinction*: Maguire, Catherine-May; Mylett, Henriette-Evelyn.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Satisfaisant*: Morin, M.-Alvine.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction*: Pelletier, M.-Cécile-Hélène; Maheux, M.-Stéphanie-Ern.-Cécile; Barry, M.-Anne-Lauréat; Galarneau, M.-Éléonore-Élmire; Lemieux, M.-Ursule-Dulcina; Barré, M.-Élmire-Ida; Talbot, M.-Emma; Reinhardt, L.-Berthe-M.-Antoinette; Potvin, M.-Amanda; Fournier, Maria-Éléonore; Couture, M.-Alice-Joséphine; Fitzpatrick, M.-S.-Alice.

TROIS-RIVIÈRES

MODÈLE FRANÇAIS.—*Satisfaisant*: Gouin, M.-Rose-Anna; Perreault, M.-Régina.

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction*: Dostaler, M.-Emma; Méthot, M.-Sophie-Bernadine; Bibeau, M.-Blanche-Fortunate; Gagnon, M.-Odéline; Voisard, M.-Elzire-Corona; Perreault, M.-Arline; Lesage, M.-Blanche-Laura; Pichette, M.-Anne-Sméralda; Melançon, M.-Clara-Flora; Marchand, M.-Jeanne-Béatrice; Charest, M.-Mélanie-Colombe; Trudel, M.-Eugénie-Ernestine.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction*: Soucy, M.-Clara; McNally, M.-Dora-May.

ST-HYACINTHE

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Cournoyer, Clarisse-Anne ; Lahaise, M.-Lia-Rébecca ; Girouard, M.-Emélie-Anna ; Daigle, M.-Rose-Alexina ; Melançon, M.-Lse-Albertine ; Guy, M.-Régina ; Blanchard, M.-Albina-Eléonie ; Lagarde, M.-Anna-Florinda ; Martin, M.-Alberta ; Plante, M.-Arzéline-Evélina ; Vanasse, M.-Angéline ; Morin, Rose-Anna ; Lincourt, M.-Rose-Anna.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction* : Fiset, M.-Clara-Amala ; Delabarre, M.-Anna-Amanda ; LeBrun, M.-Edouardina ; Charbonneau, M.-Anne-Eulalie ; Dufrésne, M.-Bernadette-Andrina ; Gemme, Angéline ; Milette, M.-Ernestine-Fugénie ; Rousseau, M.-Anne-Berthe ; Dupont, M.-Lse-Berthe ; L'Espérance, M.-Louise.

NICOLET

MODÈLE FRANÇAIS.—*Satisfaisant* : Baril, M. Eva ; Duval, M.-Lucie-Octavie ; Fréchette, M.-Alphonsine.

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Gaudet, M.-Corinne ; Bernier, Sara-Anne ; Denoncourt, M.-Hélène-Mathilde ; Hébert, M.-Anne-Florida-Aurore ; Letendre, M.-Jeannette ; Poliquin, M.-Alice ; Laramée, M.-Alberta ; Béliveau, M.-Cora-Eglantine ; Lemire, M.-Almézine-Juliana.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction* : Nadeau, M.-Ange-Alph.-Yvonne ; Laroche, M.-Amarinne-Philippine.

RIMOUSKI

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Aubert, M.-Georgiana-Eva ; Langlois, M.-Mag.-Agnès ; Lavoie, M.-Odile ; Morin, M.-Joseph-Caro.-Alvina ; Desrosiers, M.-Anne ; Parent, M.-Emélie-Albertine ; Bérubé, M.-Anne-Hélène ; Côté, M.-Philomène ; Côté, M.-Ursule.

MODÈLE ANGLAIS.—*Satisfaisant* : Parent, M.-Louise ; Bélanger, Anne-Marie ; Mercier, M.-Anne-Léda.

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Martin, Marie-Cath.-Léa.

FRASERVILLE

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Ennis, M.-Claire ; Dubé, M.-Joséphine ; Thériault, M.-Sophie-Albésine ; Deschênes, M.-Philo.-Corinne ; Lavoie, M.-Eliane ; Mercier, M.-Elise ; Lévesque, M.-Henriette ; Lauzier, Clémentine-M.-Louise ; Rouleau, M.-Joséphine ; Franceur, M.-Alice-Cécile ; Paradis, M.-Berthe-Eugénie.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction* : Pratte, M.-Emma.

FARNHAM

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Bélisle, M.-Lse-Alb.-Mathilda ; Molléur, M.-Aldina ; Landry, M.-Albina ; Rainville, M.-Rose-Olivine.

MODÈLE ANGLAIS.—*Distinction* : McCarthy, M.-Laure-Ursule ; Choquette, M.-Lse-Maud.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Satisfaisant* : Larose, Anna-Louise.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction* : Mercure, M.-Eliza-Victorine ; Mercure, Evéline-Laure ;

 SHERBROOKE

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Boulay, M.-Anne-Orplise.

MODÈLE ANGLAIS.—*Distinction* : Barry, Anna-Maud-Mary ; Paquet, Virginie-Séraphine ; Broderick, M.-Catherine.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction* : Patenaude, M.-Alphonsine ; Simoneau, M.-Virginie-Anna ; Audet, Marthe-Louise.

 HULL

MODÈLE ANGLAIS.—*Satisfaisant* : Gorman, M.-Ellen.

MODÈLE ANGLAIS.—*Distinction* : Palmer, Louisa-Alphonsine ; Lyons, Mary-Elizabeth ; Baker, M.-Ellen ; Burke, M.-Evangeline.

 ST-FERDINAND

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Goëtz, M.-Augusta-Eva ; Turgeon, M.-Philomène-Alph. ; Lord, M.-Elisabeth-Fébronie.

 VALLEYFIELD

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Leduc, M.-Eulalie-Valérie ; Sauvé, M.-Euphrosine-Ant. ; Pilon, M.-Alexina-Armélise.

MODÈLE ANGLAIS.—*Distinction* : Cunningham, Agnès-Veronica.

 CARLETON

MODÈLE ANGLAIS.—*Satisfaisant* : Berthelot, M.-Hélène.

MODÈLE ANGLAIS.—*Distinction* : Flynn, M.-Elisa-Aglacé.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction* : Fugère, M.-Rosalie-Ida.

 STE-MARIE

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Jacques, M.-Elmina-Zélire.

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Satisfaisant* : Bisson, Catherine-Zévéline.

 CHICOUTIMI

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Tessier, M.-Régina-Bertha.

 STE-ANNE-DES-MONTS

MODÈLE FRANÇAIS.—*Distinction* : Bouchard, M.-Anne-Scholastique.

DANVILLE

MODÈLE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction* : Desroches, Céline-Justina.

MONTREAL

ACADÉMIQUE FRANÇAIS.—*Distinction* : Léger, M.-Andréa-Alma ; Goyer, M.-Fébronie-Anne ; Lanctôt, Marthe-Laure-Albertine ; Prévost, M.-Robertine-Alice.

ACADÉMIQUE FRANÇAIS ET ANGLAIS.—*Distinction* : Désaulniers, Jos.-Philippe-Victorien.

Je crois devoir vous dire, en terminant, que le Bureau demande au comité catholique d'amender le programme de l'examen de manière à exiger des futurs instituteurs et institutrices, non seulement la connaissance d'une partie de la loi scolaire, mais aussi et spécialement celle des règlements du Comité catholique.

Espérant que ce rapport vous donnera les renseignements que vous désirez obtenir au sujet du premier examen que le bureau central a fait subir,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre très humble serviteur,

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

Nous, soussignés, certifions que le Bureau central des examinateurs catholiques s'est conformé fidèlement aux règlements prescrits pour ce bureau en faisant subir l'examen du mois de juillet dernier.

J.-C. K.-LAFRAMME,

Président.

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

QUÉBEC, 13 sept. 1898.

LES FÊTES DU MONUMENT CHAMPLAIN

Le 21 septembre 1898 restera une date inoubliable dans les annales de la nationalité canadienne-française. Les fêtes d'inauguration du monument Champlain ont été grandioses, dignes de Québec et du Canada-français tout entier. Elles ont été en quelque sorte comme la confirmation solennelle de notre existence comme peuple distinct sur les bords du St-Laurent. Dès le matin du 21, des milliers de drapeaux flottaient fièrement sur tous les points de la bonne vieille cité de Champlain ; un joyeux soleil de septembre jetait la gaieté dans les âmes ; les fanfares lançaient dans l'air les joyeux refrains nationaux. Et lorsque le drapeau de Carillon, porté par les vaillants zouaves de Pie IX, passa au milieu de l'immense foule qui se pressait le long des rues, l'émotion gagna tous les cœurs.

La messe, à l'église St-Jean-Baptiste, a ravi d'admiration les nombreux personnages qui avaient pris place au chœur. Le sermon, prononcé par M. l'abbé Corbeil, a été digne de l'Église et du clergé canadien-français, que M. le curé de Sainte-Thérèse représentait en cette occasion mémorable.

Que dire de la cérémonie du dévoilement de la statue de Champlain ! Une seule expression rendra toute notre pensée : cette expression, c'est le mot *sublime*. L'objet de cette cérémonie, les personnages officiels, les marins, les soldats et les milliers de patriotes qui s'étaient donnés rendez-vous aux pieds du fondateur de Québec, le site incomparable de la Terrasse Dufferin, tout contribuait à donner à la fête des proportions dignes des temps antiques. Et les orateurs ! Un gouverneur anglais proclamant en bon français la grandeur de nos origines et la vitalité de notre race ; le président du comité du monument, l'âme de la fête, le patriote qui, grâce à son dévouement et à son zèle, a doté notre pays d'une œuvre superbe, l'honorable juge A. Chauveau, rendant compte des travaux du comité du monument en un langage tout vibrant de sentiments généreux ; le premier ministre du Canada, le lieutenant-gouverneur et le premier ministre de la province de Québec, trois fils illustres dont cette même province s'honore à juste titre, un magistrat éminent, l'honorable juge Routhier, un ministre de notre gouvernement provincial, un protestant, l'honorable M. Duffy, proclamant avec force et éloquence la gloire de Champlain, le père de la Nouvelle-France, de cette Nouvelle-France qui ne mourra jamais ! Et, enfin, le représentant du Président de la République française, M. le consul Kleckowski, qui, en un langage suave, a su émouvoir profondément ses auditeurs en parlant de la France avec des accents dignes d'un Albert de Mun. Le discours de M. Kleckowski est un chef-d'œuvre du genre, nous le reproduisons en entier dans *L'Enseignement Primaire*.

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception d'un ouvrage intitulé :

" Le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel ", — *Suivi de quelques considérations sur la communion des saints et sur la dîme*. — Par J.-T. Savaria, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal. — Volume in 8° de 360 pages. C'est un bien bel et bien bon ouvrage de piété et de propagande catholique.

Merci de l'envoi gracieux d'un exemplaire.

— LES CHANTS SACRÉS. Recueil de cantiques. (Paroles et Musique). Au bureau du *Messageur du Sacré-Cœur*, au Gesù, Montréal. Délicieuses publications qui devraient se trouver dans toutes les familles.

MANUEL DE PRIÈRES ET DE CANTIQUES. — A l'usage de la jeunesse. Par un prêtre de la Congrégation des Frères de S. Vincent de Paul.

Offrir à la jeunesse un manuel pouvant remplacer avec avantage les livres de prières, de lectures pieuses, de cantiques et même les paroissiens nécessaires pour les offices, tei

est le but poursuivi par l'auteur. Le *Manuel* se divise en trois parties : La première partie comprend les prières les mieux appropriées à l'enfance avec un exposé assez court de la religion chrétienne ainsi qu'une lecture pieuse pour chaque jour du mois. Dans la seconde partie se trouvent les offices liturgiques. La troisième partie forme un recueil complet de cantiques.

Prix du manuel relié 25 cts. *En vente au Patronage.*

— A PROPOS DE LA GUERRE HISPANO-AMÉRICAINE, par M. W. Chapman, jolie brochure imprimée par M. Léger Brousseau, Québec.

— "LES CATACOMBES DE ROME", par Mgr. Bruchési ; "ANNIBAL" par M. Napoléon Legendre. LES DEUX ABBÉS DE FÉNELON. Ces trois brochures font suite à une série d'opuscules publiée à Lévis par M. P.-G. Roy, éditeur, sous le titre de *Bibliothèque Canadienne*.

LECTURE À HAUTE VOIX.—Étude théorique et pratique de la prononciation française d'après la méthode M.-V. Delahaye, par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Montréal. Cet ouvrage est préparé pour le cours élémentaire et le cours supérieur. Abondamment illustré, et compilé avec ordre et méthode, ce travail est tout à fait recommandable par le choix judicieux et de bon goût des lectures et récréations qui s'y trouvent en abondance. N.-O. Beauchemin & fils, Imprimeurs, Montréal. *Cours élémentaire et moyen* : 30 cts. *Cours supérieur* : 50 cts.

RECUEIL DE LEÇONS DE CHOSES.—Par M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École Normale Laval. Nouvelle édition. C. Darveau, imprimeur, Québec.

"A SCHOOL HISTORY OF CANADA".—Traduction en anglais de l'Histoire du Canada de M. F.-X. Toussaint. C. Darveau, imprimeur, Québec.

— LA REVUE CANADIENNE.—Livraison des mois d'août et de septembre.—Comme toujours, cette revue est très intéressante et bien imprimée sur beau papier.—Les gravures sont bien faites. Nous recommandons cette belle publication aux familles.

— Nous accusons réception des annuaires pour l'année 1897-98 des Collèges dont les noms suivent : Le Séminaire de Chicoutimi, P. Q., le Collège St-Joseph, N.-B., le Collège de Lévis.—Merci pour l'envoi de ces intéressantes brochures.

— Les FLEURS DE LA CHARITÉ, *Ancienne Bibliothèque canadienne-française*, viennent de terminer leur deuxième année d'existence. *L'Enseignement Primaire* offre ses félicitations les plus sincères à sa petite sœur.

REVUE ECCLÉSIASTIQUE. Valleyfield. Publication dirigée avec une science digne des revues européennes.

L'ART DE DIRE. — *Traité de lecture et de récitation par Adjudor Rivard, A.B. LL.B. avocat, professeur agrégé d'élocution à la Faculté des Arts de l'Université Laval.*

Notre ami, M. Adjudor Rivard, l'aimable diseur qui tout Québec a tant de fois acclamé à l'Université, à l'Académie de Musique, au Patronage et à la Salle Jacques-Cartier, vient de réunir sous le titre qui précède, en un joli volume de 300 pages, des principes très simples, très clairs et très sûrs sur l'art de bien dire.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à la *Diction*, la deuxième à la *Mimique* et la troisième contient plusieurs *Morceaux choisis* pour servir d'exercices de lecture et de récitation. Dans les *Notions préliminaires* qui précèdent sa méthode de déclamation, M. Rivard parle, en homme qui s'y entend, *De la déclamation au point de vue esthétique, De l'utilité des études de la déclamation, Des lois de la déclamation.*

M. Rivard mérite les félicitations de tous les amis de l'art de bien dire. Nous recommandons son beau travail *L'Art de bien dire*, à tous les membres du corps enseignant. Prix : l'exemplaire broché : 50 cts ; l'exemplaire relié : 75 cts. Port en sus : 4 cts. On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à l'auteur, 7, rue Hamel, à Québec.

— LA FAMILLE CHRÉTIENNE, Masson, Co. Labelle, P. Q. Cette très intéressante revue vient de commencer son second volume. Succès à notre excellent confrère.

— LES RIBAUD.— *Une idylle de 37*. Par le Dr. Choquette. Montréal, Eus. Sénécal & Cie, imprimeurs-éditeurs. Voilà un nouveau roman canadien qui a fort bonne mine. Il nous paraît très bien écrit. Nos félicitations à l'auteur, M. le Dr. Choquette.

— PALMARIÈS DE L'ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL. Merci pour cet envoi.

CHRONIQUE DU MOIS

Au bas de la gravure représentant le monument de Champlain, publiée dans la livraison de septembre de *L'Enseignement Primaire*, le nom du sculpteur, M. Chevré, a été bien involontairement omis. M. Chevré a droit à la reconnaissance de tout le pays pour l'avoir doté d'une œuvre réellement artistique.

Aux dernières élections des officiers généraux de la communauté des Sœurs de la Providence de Montréal, la révérende Mère Marie Antoinette a été élue supérieure générale en remplacement de Mère Marie Godefroy, qui a occupé ce poste important pendant 12 ans.

Les 21 et 22 juillet dernier, les instituteurs acadiens se sont réunis en convention générale, à Miscouche. Le programme de cette réunion comprenait plusieurs articles concernant *l'enseignement du français*.

Un récent ouvrage publié en France : *Les religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat*, par une religieuse qui signe *Mme Marie du Sacré-Cœur*, donne lieu depuis quelques semaines à une intéressante controverse entre plusieurs catholiques en vue de notre ancienne mère-patrie. Mgr l'évêque de Nancy s'oppose fortement au projet de Mme du Sacré-Cœur—projet de fondation d'une école normale destinée à la meilleure formation des religieuses enseignantes. D'autres favorisent l'idée de la novatrice.

L'évêque de Meaux se préoccupe d'élever un monument à Bossuet, son illustre prédécesseur. Un comité s'est formé à ce sujet, la présidence est donnée à Son Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun et membre de l'Académie française, dans le but d'élever une statue à celui "dont la gloire, comme dit Sainte-Beuve après Joseph de Maistre, est devenue une des religions de la France."

Invités à faire partie de ce comité, NN. SS. les archevêques de Québec et de Montréal ont répondu par une lettre d'adhésion-très éloquente.

Le monument de Bossuet sera inauguré en 1904, à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de l'illustre pontife qui a porté si haut l'éloquence de la chaire, la magnificence de l'expression, la noblesse de la pensée et l'essor que l'inspiration religieuse seule peut faire prendre au génie humain.

D'après un rapport de M. l'abbé A. A. Cherrier, ptre, surintendant des écoles catholiques du Manitoba, la somme de \$9,866.37 a été distribuée, du 1er janvier au 31 décembre 1897, aux écoles paroissiales des localités françaises de cette province. M. l'abbé Cherrier termine son rapport en disant : "Ces chiffres sont une éloquente démonstration de l'étendue du bien qu'il a été possible de faire au milieu de nous par le moyen des aumônes de nos co-religionnaires des provinces de l'Est. Ils prouvent aussi la gravité des torts commis à notre égard par les lois de 1890 et de 1894."

Le 2 août 1898 restera un beau jour dans les annales du Lac St-Jean. Une jolie démonstration dont l'idée revient à M. Jos. Girard, député du Lac St-Jean, a eu lieu ce soir-là, à l'embouchure de la rivière Metabetchouan. On y a planté une grande croix pour commémorer l'érection, il y a deux cents ans, c'est-à-dire en 1676, de la première chapelle des Jésuites.

L'Exposition provinciale qui vient de se terminer à Québec a eu un succès complet. L'honorable sénateur Landry, président de la compagnie de l'Exposition, mérite les félicitations de tous.

Le successeur de feu Mgr Cleary, archevêque de Kingston, est Mgr Gauthier, né à Alexandria, en 1845, de parents français et écossais.

Le 22 du mo's dernier, Sa Grandeur Mgr Lorrain a été installé dans sa cathédrale de Pembroke, en qualité de premier évêque de Pontiac. Nous déposons aux pieds de Sa Grandeur les hommages de *L'Enseignement Primaire*.

A l'occasion de l'inauguration de la statue de Champlain, le président de la République française a conféré des distinctions honorifiques à M. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province, à M. Marchand, premier ministre, à M. le juge A. Chauveau, à Mgr Laflamme, recteur de l'Université Laval, à M. le juge Pagnuelo et à M. le docteur P. Lachapelle.

M. Pacifique Nantel, inspecteur d'écoles, résidant à St-Jérôme, est mort le 27 septembre dernier, d'une fièvre typhoïde contractée en soignant son neveu, M. Gaston Beaulieu, mort dernièrement.

Le défunt laisse une épouse et six enfants, ces derniers encore en bas âge.

Il était le frère de M. G. A. Nantel, ancien ministre provincial, de M. le chanoine Nantel, du séminaire de Ste-Thérèse, de M. Bruno Nantel, avocat, et beau-frère de M. Th. Maréchal, avocat.

M. l'inspecteur Nantel était profondément estimé de tous ceux qui avaient l'avantage de le connaître.

Doué d'un jugement droit, d'un excellent naturel et d'un grand cœur, il était universellement respecté comme l'est toujours un homme de bien. Son zèle éclairé et judicieux a fait faire de grands progrès à la cause de l'enseignement primaire dans son district.

Feu M. Nantel possédait à un haut degré toutes les qualités d'un bon éducateur.

AVIS IMPORTANTS

Prière d'avertir l'administration de la revue des irrégularités dans l'envoi de *L'Enseignement Primaire*, du 8 au 15 de chaque mois.

Nous invitons nos lecteurs à répandre *L'Enseignement Primaire* dans leur localité. A tous ceux qui nous enverront *cinq piastres* nous ferons parvenir *six abonnements* aux adresses indiquées : soit \$1.00 de *prime* par six *abonnements* recueillis.

L'abonnement de plusieurs de nos souscripteurs prendra fin avec la livraison de novembre prochain, d'autres avec la livraison de mars 1899, etc. Prière de nous faire parvenir la *balance* de l'abonnement, soit 70 cts, dans le premier cas, et 40 cts dans le second. Ces personnes recevront ainsi notre publication jusqu'aux vacances de 1899. Les abonnements commencent avec la livraison du mois de septembre et finissent avec celle du mois de juin.

En vente : quelques séries de *L'Enseignement Primaire*, années 1895-96, 1896-97, 1897-98 (rares) : \$2.00 par série d'une année, \$5.00 pour la collection complète.

Réponses aux Questions

Les Réponses aux Questions posées par le Bureau Central à sa dernière session seront imprimées d'ici au 8 du courant. Elles seront mises en vente à raison de 25 cts la copie ou 5 pour \$1.00. A l'avenir, s'adresser à M. W. Bussières, Ecole normale Laval, Québec, qui est chargé de distribuer cet ouvrage.